



**BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LE COTENTIN
DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Réf - n° B012_2023

OBJET : Actualisation du projet d'établissement et du règlement de fonctionnement de la crèche « Les bout'en train » - Service commun Petite Enfance - Pôle de Proximité de Douve et Divette

Exposé

La crèche « Les bout'en train » du Pôle de Proximité de Douve et Divette, gérée dans le cadre d'un service commun, dispose pour son organisation, de deux documents structurants : un projet d'établissement et un règlement de fonctionnement.

Suite à la publication de l'ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles et de ses décrets d'application, il convient d'actualiser le projet d'établissement et le règlement de fonctionnement de la crèche afin de prendre en compte les dispositions nouvelles se rapportant aux établissements d'accueil de jeunes enfants.

Les modifications liées à cette mise à jour s'attachent en particulier à :

- Préciser les modalités d'inscription de la crèche dans une démarche de développement durable,
- Préciser les nouvelles modalités d'encadrement et d'accueil en surnombre autorisées,
- Intégrer la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant,
- Intégrer la notion de référent santé et accueil inclusif,
- Ajouter des temps obligatoires d'analyse de pratiques professionnelles.

Le projet d'établissement et le règlement de fonctionnement modifiés, joints à la présente décision, ont été présentés et approuvés par le groupe de travail et la Commission de territoire service commun du Pôle de Proximité de Douve et Divette réunis en date du 12 janvier 2023.

Décision

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2022_197 du 6 décembre 2022 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°5,

Vu la convention de création du Service commun du Pôle de Proximité de Douve et Divette en date du 30 janvier 2019 et son avenant n°1 en date du 31 décembre 2022,

Vu l'avis favorable de la Commission de territoire service commun du Pôle de Proximité de Douve et Divette du 12 janvier 2023,

Par ces motifs, le Bureau communautaire a délibéré pour :

(Pour : 27 – Contre : 0 – Abstention : 0)

- **Valider** le projet d'établissement et le règlement de fonctionnement de la crèche « Les bout'en train » du Pôle de Proximité de Douve et Divette,
- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **Dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU
2 MARS 2023**

Le jeudi 2 mars Deux Mille Vingt Trois, à 14 heures 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni salle Henri Cornat en Mairie de Valognes, sous la présidence de Monsieur David MARGUERITTE, Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Nombres de Membres : 35

Nombres de présents : 33

Nombre de votants : 33

A l'ouverture de séance

Présents : Monsieur Benoît ARRIVE (départ avant le vote de la décision de Bureau n°B008_2023), Monsieur Yves ASSELINE (départ avant le vote des décisions de Bureau), Monsieur Stéphane BARBE (départ avant le vote de la décision de Bureau n°B014_2023), Madame Nicole BELLIOU-DELACOUR, Madame Catherine BIHEL, Monsieur Eric BRIENS, Madame Christèle CASTELEIN, Monsieur Arnaud CATHERINE, Monsieur Jacques COQUELIN, Monsieur Alain CROIZER, Monsieur Olivier DE BOURSETTY, Monsieur Daniel DENIS, Monsieur Antoine DIGARD, Monsieur Sébastien FAGNEN, Madame Martine GRUNEWALD, Monsieur Dominique HEBERT, Madame Sylvie LAINE, Monsieur Philippe LAMORT, Monsieur Jean-François LAMOTTE, Monsieur Jean-René LECHATREUX, Monsieur David LEGOUET, Monsieur Ralph LEJAMTEL, Monsieur Jean-Pierre LEMYRE (départ avant le vote des décisions de Bureau), Monsieur Frédéric LEQUILBEC (départ avant le vote des décisions de Bureau), Monsieur Patrick LERENDU, Madame Françoise LEROSIGNOL (départ avant le vote de la décision de Bureau n°B008_2023), Monsieur Edouard MABIRE, Madame Manuela MAHIER, Monsieur David MARGUERITTE, Madame Véronique MARTIN-MORVAN (départ avant le vote des décisions de Bureau), Madame Evelyne MOUCHEL, Madame Odile THOMINET, Monsieur Emmanuel VASSAL

Excusés : Monsieur Bertrand LEFRANC, Monsieur Jean-Pierre MAUQUEST

RÉGLEMENT DE FONCTIONNEMENT



CRECHE LES BOUT EN TRAIN POLE DE PROXIMITE DE DOUVE ET DIVETTE

✉ 85 route de l'Oraille - 50690 MARTINVEST
☎ 02.33.03.80.38.
@ creche.lesboutentrain@lecotentin.fr

Révision 1 / 09-2015

Révision 2 / 11-2016

Révision 3 / 03-2020

Révision 4 / 06-2021

Révision 5 / 01-2023

Sommaire

| | |
|---------------------------------------|----|
| ✓ Présentation de la structure | 3 |
| ✓ Jours et horaires d'ouverture..... | 3 |
| ✓ Composition de l'équipe..... | 4 |
| ✓ Les conditions d'admission..... | 5 |
| ○ Inscription | |
| ○ Admission | |
| ○ Réservation | |
| ○ Départ définitif | |
| ✓ La vie quotidienne à la crèche..... | 6 |
| ○ La période d'adaptation | |
| ○ L'alimentation | |
| ○ L'Hygiène – Trousseau | |
| ○ Les temps de sommeil | |
| ○ Les congés | |
| ○ Les sorties | |
| ○ Les photos et vidéos | |
| ○ Les jeux et activités | |
| ○ La sécurité | |
| ○ L'enfant malade | |
| ○ Médicaments et autres prescriptions | |
| ○ Les évictions | |
| ○ Départ de la structure | |
| ✓ Participation des parents..... | 9 |
| ✓ Tarification..... | 9 |
| ✓ Annexes | 13 |

PRESENTATION DE LA STRUCTURE

L'Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) « **Les bout'en train** » est géré par le Pôle de proximité de Douve et Divette dans le cadre de son service commun, qui regroupe les 9 communes du territoire.

L'établissement est placé sous l'autorité fonctionnelle du Président de la commission de territoire service commun de Douve et Divette, et sous la responsabilité juridique du Président de la communauté d'agglomération du Cotentin.

Pour son fonctionnement, l'EAJE dispose de modes de financements multiples : la participation financière des communes adhérentes au service commun, les attributions de compensations versées par l'agglomération du Cotentin, conformément à sa charte fondatrice, des subventions de la CAF et de la MSA ainsi que la participation financière des parents.

La crèche assure pendant la journée l'accueil de **27 enfants** âgés de 2 mois et demi jusqu'au départ à l'école, avec pour objectif principal de contribuer à l'éveil et à l'épanouissement de chacun.

Une dérogation peut être accordée pour les enfants âgés de 4 à 5 ans révolus.

Les différents types d'accueil proposés :

- ❖ l'accueil régulier : les enfants sont inscrits dans la structure selon un contrat établi avec les parents pour un nombre d'heures fixé à l'avance.
- ❖ l'accueil occasionnel : l'enfant est inscrit dans la structure et nécessite un accueil ponctuel, avec une durée limitée. L'accueil se fait en fonction des places disponibles, avec un contrat au mois, notifiant les horaires demandés par les parents, puisque le rythme n'est pas régulier.
- ❖ l'accueil dit d'urgence ou exceptionnel : il s'agit du cas où l'enfant n'a pas de contrat avec la structure et pour lequel les parents souhaitent bénéficier d'un accueil en « urgence ». La durée varie en fonction des besoins des parents et des possibilités d'accueil de la structure.

Toutes les familles utilisent le système de pointage sur tablette enregistrant les heures d'arrivée et de départ de la structure.

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE

La structure est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Les fermetures annuelles sont prévues les jours fériés, 4 semaines en été, et 1 semaine entre Noël et jour de l'an. Quelques journées supplémentaires de fermeture peuvent être imposées, dans ce cas les familles seraient prévenues dans les meilleurs délais.

Afin d'assurer les réunions de concertation pédagogique, la crèche est fermée le premier jour du retour des vacances d'été et une fermeture anticipée est programmée chaque 1^{er} lundi travaillé du mois à 17h30.

Par ailleurs, veuillez noter que dans un souci de sérénité des enfants et de bon fonctionnement de la crèche, aucune arrivée ni aucun départ ne se produiront pendant le temps du repas.

COMPOSITION DE L'EQUIPE

L'équipe est pluridisciplinaire :

- 1 puéricultrice
- 1 éducatrice de jeunes enfants
- 3 auxiliaires de puériculture
- 5 agents sociaux titulaires du CAP petite enfance.

La puéricultrice, directrice, assure la gestion et le fonctionnement de l'établissement. Elle veille à la bonne organisation générale de la crèche, au bien-être et à la sécurité des enfants. Dans ses missions en lien avec le référent santé et accueil inclusif, elle applique les protocoles écrits et validés par le médecin référent qui permettent de répondre aux situations d'urgence. Elle accompagne également les autres professionnels(les) en matière de santé, de prévention et d'accueil inclusif et favorise et organise l'accueil d'enfants en situation de handicap ou nécessitant la prise d'un traitement ou une attention particulière.

En son absence, elle délègue la continuité de la direction à l'éducatrice de jeunes enfants.

L'éducatrice de jeunes enfants travaille en lien avec la directrice et met ses compétences au service des enfants et de l'équipe pour favoriser l'éveil et la socialisation des enfants. Elle assure la continuité de la fonction de direction en l'absence de la directrice.

Les auxiliaires de puériculture et les agents de crèche ont pour mission l'accueil des enfants et de leurs parents ; apporter une attention individualisée et permanente auprès des enfants lors des soins et des jeux ; observer l'équilibre psychosomatique de l'enfant ; et s'informer et se former sur l'évolution des pratiques de la petite enfance. Les auxiliaires de puériculture assurent la continuité de direction en cas d'absence de la directrice et de l'éducatrice de jeunes enfants.

Un médecin référent accueil santé et inclusif s'assure que les conditions d'accueil permettent le bon développement et l'adaptation de l'enfant accueilli. Il donne son avis et effectue des visites lors de l'admission qui sont obligatoires pour les enfants de moins de 4 mois et les enfants porteurs de maladie chronique ou ayant un handicap. Il établit avec la directrice les protocoles d'urgence et de la conduite à tenir en cas de maladie.

Les stagiaires : la crèche est aussi un lieu de formation pour les stagiaires. Les filières de formation sanitaire et de la petite enfance sont privilégiées (BEP carrière sanitaire et sociale, CAP petite enfance, BAC Sciences médico-sociale...). Deux stagiaires pourront être accueillis à la fois et leur présence est notifiée sur le tableau d'affichage.

Les partenaires : la structure peut être amenée à accueillir des intervenants extérieurs : bibliothèque, musicien, conteur,...

LES CONDITIONS D'ADMISSION

Inscription

Les inscriptions sont enregistrées par la directrice sur rendez-vous ou sont transmises par le relais petite enfance.

Admission

L'inscription définitive sera décidée lors de la commission d'attribution des places de façon anonyme et en fonction des critères suivants :

- 1- Equitablement entre les habitants des communes du pôle de proximité de Douve et Divette
- 2- Selon la catégorie d'âge
- 3- La fratrie –et dans le cas où les enfants fréquentent la crèche en même temps
- 4- Par ordre de date d'inscription
- 5- 4 familles au maximum avec des plannings variables

L'admission des enfants est prononcée après validation de cette commission qui se réunit pour cette occasion au mois de mars. La famille est informée par courrier de la réponse. Un rendez-vous sera fixé pour l'inscription définitive si l'accueil est possible. Le contrat, engageant les deux parties, sera signé à cette occasion.

Aucune condition d'activité professionnelle ou assimilée des deux parents ou du parent unique n'est exigée.

En application du décret du 30 août 2021, l'accueil des enfants dont les parents sont engagés dans un parcours d'insertion sociale et professionnel et répondant aux conditions de ressources fixées par voie réglementaire, feront l'objet d'une attention particulière, le nombre d'accueil réservé à ces critères sera d'une place (article L214-2 et L214-7 du code de l'action sociale et des familles).

Les enfants porteurs d'un handicap peuvent être accueillis dans la structure en veillant au respect des articles L114-1 et L114-2 Casf, à savoir « l'accueil des enfants handicapés peut et doit être assuré, autant que possible au milieu des autres enfants ». En outre, « les établissements d'accueil de jeunes enfants concourent à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique qu'ils accueillent ». (Article R.2324-17 Csp). Leur accueil est prononcé après concertation avec le médecin référent, la directrice, le personnel et les parents.

Les documents à fournir pour l'accueil des enfants :

1. La copie du livret de famille
2. Un certificat médical d'aptitude à la vie en collectivité
3. Les copies des pages de vaccinations obligatoires (DT Polio, Coq, HIB, Hép B, pneumocoque, méningocoque C, ROR) *
4. La feuille d'imposition de chacun des parents ou une photocopie d'un document CAF avec le numéro d'allocataire afin de permettre l'accès aux revenus de la famille
5. Une attestation d'assurance de responsabilité civile de l'année en cours qui tiendra lieu de justificatif de domicile
6. La dernière feuille du règlement de fonctionnement signé
7. Le dossier administratif dûment complété et signé.

*à noter qu'il faudra justifier de tous les vaccins obligatoires au fur et à mesure qu'ils soient faits en donnant un justificatif par mail ou courrier (photocopie de la page des vaccinations).

Réservation

Pour les accueils réguliers, il est vivement conseillé de ne pas dépasser 10 heures de présence par jour, ceci pour le bien-être de l'enfant.

Si l'équipe n'est pas prévenue d'une absence ou d'un retard, au bout d'une heure, la place peut être donnée à un enfant en accueil occasionnel.

Pour les accueils occasionnels, le nombre de places étant limité, les réservations sont retenues le 15 du mois précédent au plus tard pour le mois suivant. Il est demandé de prévenir 48h à l'avance en cas d'annulation de la réservation.

La loi donne la possibilité d'accueillir des enfants en surnombre sur certains jours dans la limite de 15% de la capacité d'accueil (31 places pour la crèche les bout'en train) à condition de ne pas dépasser 100% de la capacité en moyenne hebdomadaire et de respecter les taux d'encadrement (1 professionnel pour 5 bébés et 1 professionnel pour 8 marchants).

Départ définitif

Un préavis d'un mois est demandé en cas de retrait définitif de l'enfant.

Le gestionnaire peut décider de l'éviction définitive de l'enfant en cas de non-respect de ce règlement, si l'enfant est absent de façon répétée sans justificatif, si le comportement des parents entrave le bon fonctionnement de la structure et/ou si malgré les avertissements, les parents continuent de venir chercher leur enfant en retard.

LA VIE QUOTIDIENNE A LA CRECHE

La période d'adaptation

Une période d'adaptation est vivement recommandée afin d'habituer l'enfant et ses parents en douceur à ce nouvel environnement et à la séparation. La durée sera déterminée en fonction de l'adaptation de l'enfant afin de lui permettre une intégration progressive qui lui convienne ainsi qu'à ses parents. Cette période permet aussi d'échanger avec les professionnels sur les habitudes de vie de l'enfant (sommeil, doudou, tétine, repas, jeux,...).

L'alimentation

L'enfant doit avoir pris son petit déjeuner lorsqu'il arrive le matin.

Le lait maternel est accepté sous réserve exclusive de l'application par la famille des règles de conservation prévues par les mesures d'hygiène et de sécurité.

Le lait maternisé 1^{er} âge doit être apporté par les familles dans sa boîte d'origine non entamé et noté à son nom.

Seuls les laits 2^{ème} âge et croissance (de marque de notre fournisseur) seront fournis par la crèche, si les familles le souhaitent.

Le lait apporté par les familles ne pourra être déduit de la facture.

La diversification alimentaire se fera progressivement en concertation avec les parents.

Pour les plus grands, les repas sont fournis par un prestataire et remis en température par nos soins. Les menus sont affichés chaque semaine faisant apparaître l'origine des viandes.

Les repas du midi se font vers 11 h 30 et le goûter vers 15h30.

L'Hygiène – Trousseau

L'enfant arrive propre et habillé.

Un casier à son nom, situé dans la zone circulation et communiquant avec la zone change, est prévu pour ranger ses affaires.

Les parents doivent y apporter une tenue complète de rechange, et suivant la saison un chapeau, ou écharpe, bonnet et gants. Ils doivent veiller à ranger et faire le tri régulièrement du casier de leur enfant.

Tous les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant.

La structure fournit les couches de son fournisseur.

Vous pouvez également y laisser si vous le souhaitez un petit album photos que l'enfant pourra regarder à sa guise durant son séjour.

Les parents doivent mettre des sur-chaussures pour circuler dans la crèche.

Les temps de sommeil

Ils seront variables puisque nous essayons de respecter au maximum le rythme de chaque enfant. Plusieurs dortoirs sont à leurs dispositions afin de satisfaire leurs besoins. Lors du départ, si votre enfant dort, il vous est proposé d'attendre son réveil ou de revenir plus tard.

Les congés

Le nombre de semaines de congé à l'année est défini à l'avance lors de l'entretien d'admission avec la directrice. Il est noté en heures dans le contrat et le décompte du reste de congé à prendre apparaît sur la facture tous les mois.

Pour disposer des congés, ils doivent absolument être demandés **par écrit** à la directrice dans les délais suivants :

Pour 1 journée de congés : au plus tard 48h à l'avance

Pour 2 à 3 jours : 1 semaine au plus tard à l'avance.

Pour 1 semaine de congés et plus : il faudra prévenir au minimum 1 mois à l'avance.

Si ces délais ne sont pas respectés, les journées seront comptées en « absences imprévues » et donc facturées à la famille.

Les sorties

Les enfants bénéficient d'un accès direct sur le jardin et les jeux extérieurs de la crèche depuis les salles d'éveil, ils ont la possibilité de sortir chaque jour si la météo le permet.

Parfois de courtes promenades peuvent être proposées à proximité immédiate de la crèche.

D'autres sorties nécessitant un trajet en voiture ou minibus peuvent être organisées.

Pour toute sortie extérieure à la crèche, une autorisation de sortie devra être préalablement signée par le ou les parents.

Les photos et vidéos

Toutes photos et vidéos prises dans la structure doivent avoir fait l'objet d'une autorisation parentale.

Nous prenons des photos à diverses occasions, elles peuvent être exposées dans l'enceinte de l'établissement.

Les jeux et activités

Les jeux libres sont favorisés. D'autres activités encadrées (peinture, éveil musical, motricité...) peuvent être proposées aux enfants qui le désirent.

Nous avons écrit en équipe, un projet pédagogique et éducatif dans lequel nous expliquons notre façon de travailler avec les enfants, nos valeurs et les limites imposées. Vous pouvez le lire dans le classeur destiné aux parents situé à l'entrée du bâtiment.

La sécurité

Le port de bijoux et/ou petits accessoires (barrettes, pinces, accessoires électroniques...) est interdit, la crèche n'est pas responsable en cas de perte ou d'accident que ces derniers peuvent occasionner. Les parents prennent soin de ne pas laisser dans les poches ou le sac de l'enfant, les objets pouvant être dangereux (petits objets, pièces de monnaie, perles, billes, clous...) ou des médicaments.

Vous pouvez laisser les poussettes, siège auto ou cosy, dans le hall d'entrée cependant l'établissement ne pourra être tenu responsable en cas de vol ou de dégradation du matériel déposé.

Des exercices d'évacuation sont pratiqués (au moins 1 dans l'année) afin de garantir une sécurité maximale pour les enfants.

L'enfant malade

L'enfant en contrat d'**accueil occasionnel** n'est pas accueilli s'il est malade.

Si un enfant, en contrat d'**accueil régulier**, arrive malade ou fiévreux, nous pouvons refuser de l'accueillir selon l'état général de l'enfant.

Les parents doivent signaler à l'équipe les allergies et tout traitement donné à la maison ainsi que les incidents (chutes,...) afin de permettre une surveillance adaptée. Un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) peut être envisagé par le médecin référent.

En cas de maladie ou de fièvre, en cours de journée, l'équipe prévient la famille et peut lui demander de venir chercher l'enfant.

En cas d'accident ou de maladie grave, tout membre du personnel sous la responsabilité de la directrice prend les dispositions nécessaires d'urgence en appliquant les protocoles écrits par le médecin de la crèche et/ou en appelant le SAMU ou les pompiers.

Les parents doivent pouvoir être joints à tout instant

Médicaments et autres prescriptions

Les parents doivent fournir les produits médicamenteux. Ils doivent administrer eux-mêmes les prescriptions du matin et du soir. Les prises en cours de journée doivent rester exceptionnelles. Tout traitement sera administré par délégation écrite du parent à la directrice, **à condition de laisser un exemplaire de l'ordonnance datée et signée, et les médicaments dans leur emballage d'origine.**

En cas d'absence d'ordonnance, le traitement ne pourra pas être donné. Les parents en seront informés.

Les évictions

En cas de maladie contagieuse, l'enfant doit être gardé à la maison.

Critères d'éviction temporaire d'un enfant avant un examen médical :

- signes d'une possible maladie grave
- fièvre > 38°5

- éruption fébrile ou accompagnée d'un changement de comportement, jusqu'au diagnostic par un médecin permettant le maintien en collectivité
- conjonctivite purulente (paupière collée)
- diarrhée
- vomissements
- difficultés à s'alimenter accompagnées d'une perte de poids

Maladies nécessitant une éviction de la crèche:

Coqueluche, herpès, gastroentérite, varicelle, impétigo, poux, gale et toutes autres maladies jugées nécessaires par le médecin.

Pour la bronchiolite et la grippe : l'éviction est recommandée en phase aiguë.

Départ de la structure

L'enfant n'est confié qu'à ses parents ou une personne majeure munie d'une pièce d'identité et après autorisation écrite des parents remise à l'équipe.

Les départs devront s'effectuer 10 minutes avant l'heure de fermeture (temps de transmission).

En cas de retard, il est demandé aux parents de prévenir.

Si personne ne vient chercher l'enfant au-delà de 19h, la directrice ou la personne assurant sa suppléance est dans l'obligation d'informer la gendarmerie.

L'enfant ne peut en aucun cas sortir de la structure avec un membre du personnel : soit une personne habilitée vient le chercher soit c'est un membre des forces de l'ordre.

PARTICIPATION DES PARENTS

Il peut être demandé aux familles d'accompagner lors de sorties.

La crèche doit être un lieu d'échanges privilégiés de dialogue entre les professionnels et les parents.

Une fois par an une réunion de bilan et d'informations est organisée à leur intention.

TARIFICATION

La facturation aux familles repose sur le principe d'une tarification fixée à l'heure, au plus près des besoins réels des parents, selon un barème national obligatoire établi par la CNAF (Caisse Nationale d'Allocations Familiales).

La MSA et la CAF mettent à notre disposition un service de consultation des ressources des familles afin de calculer votre tarif selon vos ressources déclarées. Il est indiqué aux parents que la directrice dispose d'un accès au service Cdap de la CAF afin de définir le montant des participations familiales des allocataires. Les parents signent un document validant leur accord pour cette consultation (ressources N-2, quotient familial, nombre d'enfants à charge, enfant bénéficiaire de l'AAEH).

Il est donc impératif que votre dossier à la CAF soit à jour (revenus, enfants à charge).

La CAF et la MSA apportent un financement en complément du tarif payé par la famille.

Pour les familles ressortissantes d'un autre régime, les ressources prises en compte sont celles mentionnées sur le dernier avis d'imposition.

Un contrat d'accueil est établi pour chacun des parents pour les enfants en résidence alternée. Les contrats d'accueil sont signés pour une durée d'un an maximum.

Toute modification dans la constitution de la famille entraîne un nouveau calcul horaire, les tarifs sont revus le mois suivant la naissance, sinon chaque année au 1^{er} janvier.

Lorsqu'un enfant handicapé est présent dans la famille, le taux d'effort inférieur à celui auquel la famille peut prétendre est appliqué.

| Nombre d'enfants | Taux de participation familiale |
|-------------------|---------------------------------|
| 1 enfant | 0.0619% |
| 2 enfants | 0.0516% |
| 3 enfants | 0.0413% |
| De 4 à 7 enfants | 0.0310% |
| De 8 à 10 enfants | 0.0206% |

Le montant des participations familiales est soumis à un plafond et un plancher révisable chaque année par la Cnaf (affiché dans la structure).

Le plancher sera appliqué dans les cas suivants :

- familles ayant des ressources nulles ou inférieures au montant plancher
- enfants placés en famille d'accueil au titre de l'aide sociale à l'enfance
- personnes non allocataires ne disposant ni d'avis d'imposition, ni de fiches de salaires.

Calcul du tarif horaire = $\frac{\text{Ressources nettes annuelles N-2} \times \text{taux horaire d'effort}}{12}$

12

LES DIFFERENTS CONTRATS SIGNES

Une période d'essai d'un mois avant la signature définitive du contrat est appliquée pour laisser le temps aux familles d'adapter les jours et horaires aux plus proches de leurs besoins. Le contrat signé est révisable deux fois en cours d'année si besoin pour l'une ou l'autre partie.

Contrat d'adaptation :

Un contrat d'adaptation sera signé entre les deux parties, le tarif sera calculé comme pour le contrat régulier ou occasionnel suivant cette période. La facturation de la période d'adaptation sera au réel des heures réalisées par l'enfant seul. Le premier jour, l'enfant restant dans les locaux accompagné de ses parents, ces heures ne seront pas facturées.

Contrat d'accueil régulier :

Le principe du contrat de mensualisation est appliqué en répondant au mieux aux besoins des familles. Ainsi le montant total des participations familiales est divisé par le nombre de mois de présence de l'enfant accueilli de sorte que la dépense soit d'un même montant chaque

mois (sous réserve d'éventuelles heures supplémentaires ou de réduction pour absences déductibles).

Le contrat précise les besoins d'accueil (nombre d'heures par jour, nombre de jours par semaine et nombre de semaines dans l'année), les absences prévisibles (congés, RTT) et les périodes de fermeture de la crèche (soit 5 semaines/an).

Il est donc calculé sur 47 semaines moins les congés des parents prévus au contrat.

Il est signé par les deux parties lors de l'inscription définitive.

Les congés annuels non pris donneront lieu à une facturation supplémentaire en fin de contrat (régularisation).

Toutes les heures prévues au contrat doivent être réalisées et ne pourront donner lieu à une régularisation en faveur des familles.

Il est donc très important de bien estimer le nombre de congé sur l'année.

Certaines familles ont des besoins réguliers d'accueil mais ont des emplois du temps avec horaires variables ne leur permettant pas d'anticiper un an à l'avance leur besoin. Dans ce cas, un contrat mensuel sera établi avant le 15 du mois précédant les réservations.

Calcul de la mensualisation =

$$\frac{\text{Nombre annuel de semaines d'accueil} \times \text{Nombre d'heures réservées/semaine}}{\text{Nombre de mois de fréquentation}}$$

Contrat d'accueil occasionnel :

Lors de la première inscription, un contrat d'accueil occasionnel est signé avec la directrice. Dans l'intérêt de l'enfant il est conseillé que cet accueil soit effectué de manière régulière afin de lui donner des repères et de le sécuriser.

Une facturation mensuelle est adressée en fin de mois, elle est dépendante du temps réel de présence de l'enfant (heures réservées). A savoir que des modifications d'horaires peuvent être sollicitées sous un délai de 48 heures afin de répondre au mieux aux besoins des parents.

Contrat d'accueil d'urgence :

La tarification pratiquée dans le cas d'un accueil d'urgence est le tarif moyen de l'année N-1 sauf si les ressources des parents sont connues, dans ce dernier cas le tarif sera calculé selon leurs ressources N-2.

Information importante :

Les subventions publiques octroyées par la Caisse d'allocations familiales aux gestionnaires des structures d'accueil du jeune enfant sont basées en partie sur les heures de fréquentation réelle des enfants. Ces heures doivent être fiables, pour que les subventions publiques versées par la Caf correspondent au juste financement. Dès lors, le gestionnaire est tenu à la plus grande vigilance quant au correct enregistrement de ces heures. Les familles sont invitées à informer la direction de la structure de toute erreur dans le relevé d'heures de présence réelle qui leur serait transmis. Des contrôles peuvent être diligentés par la Caf.

FRAIS SUPPLEMENTAIRES

Les heures supplémentaires sont comptées et rajoutées sur la facture du mois.

Chaque demi-heure commencée est due à partir de la 10^{ème} minute de dépassement.

Des frais d'adhésion d'une valeur de 20 euros par famille seront facturés à la signature du contrat puis chaque année (en septembre) pour fréquenter l'établissement.

LES DEDUCTIONS

Elles sont prises en compte sur le tarif du mois en cours. Elles concernent :

- les fermetures de l'établissement non prévues
- l'hospitalisation de l'enfant sur présentation du bulletin d'hospitalisation
- l'éviction par le médecin traitant ou le médecin de la crèche
- les absences à partir du 2^{ème} jour en cas de maladie sur présentation d'un certificat médical.
- 1^{ère} journée d'adaptation gratuite

LE PAIEMENT

Une facturation mensuelle est adressée en fin de mois.

Le paiement est à effectuer à réception de la facture soit auprès de la directrice soit auprès de la Trésorerie. Il peut se faire par chèque (**à l'ordre de la crèche les bout'en train**), par chèque emploi service (CESU), par ecesu, par virement ou par espèce.

Le gestionnaire peut décider de radier une famille de la structure multi-accueil en cas d'impayés.

Annexes

Protocole de situation d'urgence

On parle d'urgence vitale quand il y a une altération des fonctions cardio respiratoires qui constitue une menace pour la vie de l'enfant avec parfois des troubles neurologiques associés.

- **OBSERVER**

- Etat de conscience : répond-t-il aux questions posées ?
- Respire-t-il sans difficultés ?
- Y-a-t-il un pouls ?
- Saigne-t-il ?
- De quoi se plaint-il ?



- **Alerter le SAMU : 15**

- Donner l'adresse de la crèche

Crèche Les bout'en train
85 route de l'Oraille
50690 MARTINVAST
02.33.03.80.38

- Préciser : bâtiment vert et en bois
- Préciser le type d'évènement (chute,...), l'âge de l'enfant, traitement éventuel reçu
- Décrire l'état observé au médecin du SAMU
- Laisser la ligne téléphonique disponible

- **Suivre les prescriptions du médecin urgentiste**
- **Rester auprès de l'enfant, le rassurer**
- **Ne pas donner à boire**
- **S'il est inconscient, le mettre en position latérale de sécurité**
- **Prévenir les parents**

Protocole des mesures préventives d'hygiène

Consignes de sécurité

Les locaux (pièces de vie et dortoirs) sont aérés tous les matins 15 minutes avant l'arrivée des familles et tous les soirs après le départ des derniers enfants. De plus, dans la journée, les locaux sont aérés fréquemment été comme hiver.

En entrant dans la crèche, les parents sont invités à :

- se laver les mains soit dans les wc public soit avec le gel hydro-alcoolique
- mettre des surchaussures
- porter un masque en cas de maladie contagieuse (rhume, ...)

Enfant malade

Les professionnels (les) disposent d'un droit d'appréciation en ce qui concerne l'admission ou le renvoi de l'enfant présentant des symptômes tels que :

- fièvre mal toléré
- altération de l'état général
- éruption de plaques ou boutons sur la peau
- difficultés respiratoires, alimentaires (vomissements, diarrhées)

Les évictions concernent la varicelle, la conjonctivite non traitée, la gale, la scarlatine, la rougeole, la coqueluche, l'angine bactérienne, l'impétigo et la gastro entérite en phase aiguë.

Si un enfant déclare une maladie contagieuse, les parents doivent informer la crèche. Les autres familles sont prévenues par mail et affichage.

Le médecin référent santé et accueil inclusif a validé les protocoles médicaux en vigueur à la crèche. Il réalise les visites d'admission pour les enfants de moins de 4mois.

Nettoyage des locaux

Un plan de nettoyage est porté à la connaissance de l'équipe ainsi qu'à l'entreprise qui effectue l'entretien des locaux.

Ce plan de nettoyage détaille la liste des tâches, le matériel et les produits à utiliser pour chaque tâche, le rythme de nettoyage et le type de désinfection.

Une traçabilité est assurée par la signature des personnes ayant effectué l'entretien.

En cas d'épidémie, un dispositif de désinfection renforcée est mis en place selon les préconisations des autorités de santé.

Nettoyage des jeux et jouets

Un plan de nettoyage des jeux et jouets ainsi qu'une traçabilité sont effectués selon un planning bien défini et connu de toute l'équipe.

Protocole des modalités de délivrance des soins

La prise de médicaments à la crèche doit rester exceptionnelle. L'équipe est informée des modalités de prise des médicaments par la directrice puéricultrice à chaque fois que cela est nécessaire.

Des protocoles médicaux ont été établis par le médecin référent à l'ouverture de la structure. Ils ont été lus et expliqués à l'équipe et sont régulièrement relu par le médecin pour une mise à jour si nécessaire.

Aucun traitement ne peut être donné ou appliqué sans ordonnance médicale.

1. Les actes de la vie courante

Les actes de la vie courante correspondent à des soins apportés à l'enfant qui ne nécessitent pas d'avis médical ou d'ordonnance : lavage de nez, nettoyage de plaie, de morsure, soin d'une contusion, d'un saignement de nez, d'un coup de soleil, d'un érythème fessier, d'une piqûre d'insecte, d'une poussée dentaire ...

Afin de sécuriser ces soins, des protocoles validés par le médecin référent sont écrits, évitant ainsi le recours à des ordonnances individuelles et variées (ex : la crème de base utilisée pour un érythème fessier sera toujours la même, sauf cas particulier justifié). Tous(tes) les professionnels(les) de la crèche peuvent appliquer ces gestes dans la mesure où un protocole est établi.

2. L'administration de médicaments

L'administration d'un médicament peut être nécessaire en crèche en cas de maladie aiguë comme une otite, une angine, ...

L'article L.313-26 de la loi Hôpital Patient Santé Territoire (HPST) de 2009, inscrit dans le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), pose un cadre de sécurisation juridique pour les établissements et permet ainsi à tout professionnel informé ou formé d'administrer un médicament :

*« Au sein des établissements et services mentionnés à [l'article L. 312-1](#), lorsque les personnes ne disposent pas d'une autonomie suffisante pour prendre seules le traitement prescrit par un médecin à l'exclusion de tout autre, l'aide à la prise de ce traitement constitue une modalité d'accompagnement de la personne dans les actes de sa vie courante. **L'aide à la prise des médicaments peut, à ce titre, être assurée par toute personne chargée de l'aide aux actes de la vie courante dès lors que, compte tenu de la nature du médicament, le mode de prise ne présente ni difficulté d'administration ni d'apprentissage particulier.** Le libellé de la prescription médicale permet, selon qu'il est fait ou non référence à la nécessité de l'intervention d'auxiliaires médicaux, de distinguer s'il s'agit ou non d'un acte de la vie courante.*

Des protocoles de soins sont élaborés avec l'équipe soignante afin que les personnes chargées de l'aide à la prise des médicaments soient informées des doses prescrites et du moment de la

prise. »

Le libellé de la prescription médicale doit préciser si l'intervention d'auxiliaires médicaux est nécessaire. En l'absence de cette précision, nous pouvons interpréter que l'ordonnance peut être exécutée par toute personne ayant la charge de l'enfant, et ayant reçu les formations et/ou informations nécessaires.

3. La procédure à suivre à la crèche les bout'en train :

→ Avec une ordonnance ponctuelle

La personne qui accueille le parent le matin :

- vérifie l'ordonnance et la correspondance avec le médicament fourni par les parents.
- note le médicament administré à l'enfant dans sa transmission dans la case « médicament ».
- réclame aux parents leur autorisation écrite pour administrer le médicament
- donne l'ordonnance à la puéricultrice qui la validera (voir ci-après)
- note le nom et prénom de l'enfant ainsi que la date d'ouverture sur le flacon.

La puéricultrice vérifie sur l'ordonnance:

- nom et prénom de l'enfant
- nom et dose du médicament,
- date de l'ordonnance et la durée du traitement,

Elle fait une photocopie de l'ordonnance et surligne uniquement ce qui doit être administré à la crèche et l'insère dans le classeur de suivi des enfants.

Elle note le traitement en cours sur le tableau véléda dans la biberonnerie.

Pour les médicaments appartenant à la crèche (doliprane, spray désinfectant,...), il faut aussi contrôler la date d'ouverture et la date de péremption.

Les médicaments sont rangés dans l'armoire à pharmacie pour ceux de la crèche, dans le frigo pour les médicaments se conservant au frais sinon dans le casier de l'enfant.

La personne qui administre les médicaments vérifie :

- que le médecin n'a pas expressément prescrit l'intervention d'un auxiliaire médical
- l'autorisation écrite des représentants légaux
- l'ordonnance : nom, prénom, poids de l'enfant, date et durée du traitement
- nom, dosage, date de péremption du médicament, date d'ouverture du flacon
- le geste à réaliser lui a bien été expliqué préalablement

Après administration, elle notera le nom de l'enfant et du médicament, la dose et l'heure de l'administration sur le registre sanitaire dans le classeur jaune, en complétant de ses initiales.

Elle notera aussi la prise sur la feuille de transmission de l'enfant.

→ **avec le protocole médical**

Le seul médicament prescrit sur protocole interne est le **paracétamol** en cas de fièvre.
Il peut être administré conformément au protocole établi.

4. Les besoins spécifiques avec PAI

Les besoins spécifiques concernent les maladies chroniques qui nécessitent la mise en place d'un PAI : [Protocole d'Accueil Individualisé](#).

L'accueil de ces enfants implique parfois un apprentissage de gestes spécifiques par les professionnels(les). Pour les maladies chroniques comme les allergies, l'asthme, l'épilepsie, le médecin de la crèche peut former les professionnels(les) à la conduite à tenir. Seuls les professionnels(les) qui ont été formés(es) peuvent ensuite intervenir en cas de besoin, pour appliquer les soins et gestes consignés dans le PAI.

La directrice puéricultrice explique le PAI de chaque enfant à chaque nouveau PAI ou modification de celui-ci. Le document est rangé dans le classeur jaune à la rubrique PAI. Il contient toutes les informations nécessaires en cas de besoin.

Les médicaments des PAI sont dans des sacs individuels notés au nom de l'enfant à un endroit bien précis en biberonnerie. Ils sont régulièrement vérifiés par la directrice puéricultrice.

Attestation à remettre à la crèche pour toute nouvelle ordonnance

Je soussigné (e), responsable de l'enfant autorise les professionnels(les) de la crèche les bout'en train, à administrer le(s) médicament(s) prescrit(s) par le médecin (nom) selon l'ordonnance du fournie en mains propres avec le médicament en question.

Fait à

Le

Signature

Protocole des conduites à tenir en cas de suspicion de maltraitance ou de situation d'enfance en danger

La maltraitance chez l'enfant est plus fréquente qu'on ne le croit, elle existe dans toutes les classes sociales. Elle est définie par le non-respect des droits et des besoins fondamentaux des enfants.

Protéger l'enfant est une obligation légale : **le professionnel n'a pas à être certain de la maltraitance, ni à en apporter la preuve, pour alerter l'autorité compétente.**

Le repérage

Des signes physiques

| | | | |
|---|--|--|---|
| <p>Brûlures sur des zones habituellement protégées par les vêtements, (cigarettes, appareil ménager,...)</p> | <p>Ecchymoses chez un enfant qui ne se déplace pas tout seul, sur des parties concaves du corps (oreilles, joues, cou, etc.) et sur des zones cutanées non habituellement exposées, comme les faces internes des bras et des cuisses.</p> | <p>Fractures toute fracture est suspecte en dehors d'un traumatisme à très forte énergie (accident de la voie publique, chute de grande hauteur). Les fractures multiples d'âge différent</p> | <p>L'association de lésions de types différents : morsures, griffures, brûlures, ecchymoses, etc..</p> |
|---|--|--|---|

Des signes de maltraitance psychologique

Chez le nourrisson : troubles des interactions précoces, troubles du comportement liés à un défaut de l'attachement.
A tout âge : discontinuité des interactions, humiliations répétées, insultes, exigences excessives, emprise, injonctions paradoxales.

Des signes comportementaux de l'enfant

| | | | |
|--|--|--|--|
| <p>Un comportement d'opposition, une agressivité, ou au contraire une recherche de contact ou d'affection sans discernement, une gentillesse excessive avec les étrangers y compris avec les professionnels.</p> | <p>Un comportement d'enfant craintif, replié sur lui-même, présentant un évitement du regard</p> | <p>Toute modification du comportement habituel de l'enfant pour laquelle il n'existe pas d'explication claire.</p> | <p>Des troubles du sommeil, des cauchemars, des troubles du comportement alimentaire</p> |
|--|--|--|--|

Des signes de négligences lourdes

La négligence peut porter sur l'alimentation, le rythme du sommeil, l'hygiène, les soins médicaux, l'éducation, la sécurité au domicile ou en dehors.

Des signes comportementaux de l'entourage

- Indifférence notoire de l'adulte vis-à-vis de l'enfant (absence de regard, de geste, de parole).
- Parent ou adulte ayant une proximité corporelle exagérée ou inadaptée avec l'enfant,
- Minimisation, banalisation ou contestation des symptômes ou des dire de l'enfant

Le recueil des faits

Les propos de l'enfant et de la famille sont retranscrits mot pour mot, entre guillemets, tels qu'ils ont été entendus ou observés, en évitant tout commentaire, interprétation ou appréciation personnelle.

Quel que soit le degré d'urgence, il faut informer les parents de ses inquiétudes par rapport à l'enfant sauf si cela est contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant.

Cadre juridique du signalement par un professionnel

Les professionnels de la petite enfance sont tenus au secret professionnel.

La loi du 5 mars 2007 leur permet cependant la communication et le partage d'informations à caractère secret dans l'intérêt de l'enfant.

Le signalement ou l'information préoccupante

En cas de danger grave ou imminent → Signalement au procureur de la république

En dehors de situation d'urgence → Information préoccupante à la CRIP de la Manche :
crip@manche.fr 02.33.77.78.44

OU

→ 119

→ Numéro vert d'enfance et partage 0800 05 1234

Une étude du rapport peut aboutir à :

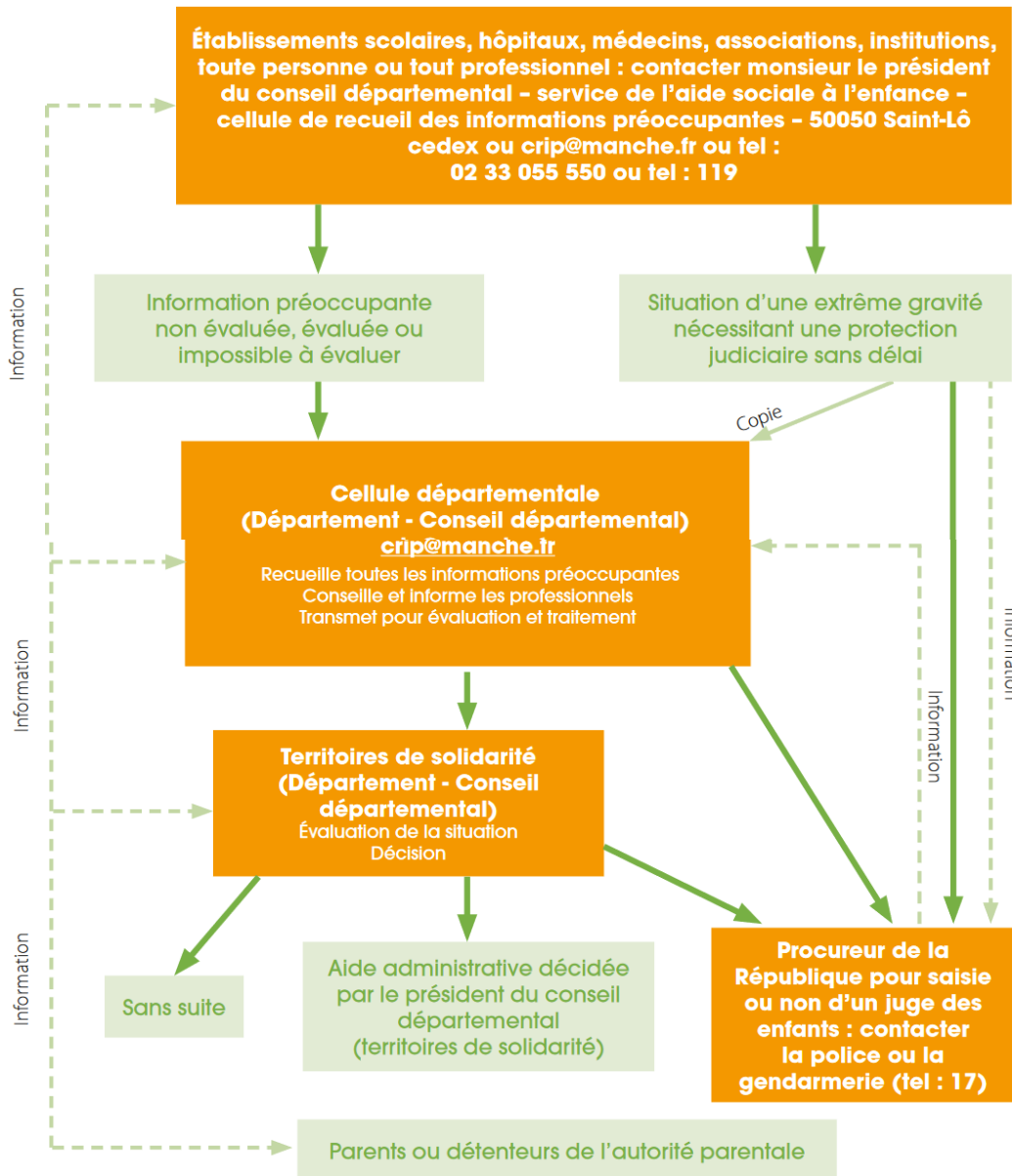
- Une demande d'évaluation par les travailleurs médico-sociaux
- Une transmission au parquet si les faits sont graves et qu'une mesure de protection urgente est nécessaire
- Un classement sans suite

**Allô enfance
en danger**





SCHÉMA SIMPLIFIÉ DU CIRCUIT DES INFORMATIONS PRÉOCCUPANTES EN PROTECTION DE L'ENFANCE DU DÉPARTEMENT DE LA MANCHE



Protocole lors des sorties hors crèche

Il existe 2 types de sorties :

1- Les sorties à pied

Les parents signent des autorisations de sortie dans le dossier d'inscription.

Ces sorties se font autour de la crèche pour ramasser des feuilles mortes par exemple.

Ces sorties sont exceptionnelles et un accord de la directrice est requis au préalable.

2- Les sorties pédagogiques

Chaque année la crèche organise une sortie en lien avec le thème de l'année pour les enfants qui partiront à l'école dans l'année. Les modalités d'accueil du lieu visité sont vérifiées en amont par la directrice (hygiène, sécurité).

Cette sortie est programmée en juin ou juillet.

Pour chacune de ces sorties, une autorisation parentale est signée avec les détails de la sortie comprenant le lieu, la date, les horaires et le moyen de transport.

L'encadrement minimum prévu au texte de loi est de **1 adulte pour 5 enfants** mais selon les spécificités du lieu il se peut qu'un encadrement plus important soit nécessaire.

Les parents peuvent accompagner leur enfant mais ne pourront prendre en charge que leur enfant uniquement.

En pratique :

- ➔ Créer un listing des enfants
- ➔ Vérifier les autorisations parentales signées
- ➔ Créer un listing des accompagnateurs
- ➔ Obtenir une attestation d'assurance pour le transport et pour la sortie
- ➔ Contrôler et compléter si besoin la trousse d'urgence
- ➔ Mettre en sac à dos à emporter :
 - Téléphone portable, appareil photo
 - Les numéros de téléphone des parents
 - Trousse d'urgence
 - Mouchoirs
 - Couches
 - Lingettes
 - Gel hydro-alcoolique
 - Eau, verres, tasses, biberons
 - Les doudous et les tétines des enfants
 - Selon la sortie : chapeau, crème solaire
 - PAI si nécessaire

VALIDATION DU RÉGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Ce règlement de fonctionnement est approuvé par le groupe de travail Petite Enfance et la commission de territoire service commun du Pôle de proximité de Douve et Divette.

Il peut faire l'objet de révisions périodiques en fonction de l'évolution du cadre législatif, de l'évolution de la structure, à la demande de la commission de territoire service commun ou de la responsable de l'établissement.

La Directrice du Pôle de proximité, la Directrice de la crèche *Les bout'en train* et le personnel habilité sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent règlement intérieur.

Un exemplaire sera remis aux parents préalablement à l'admission de leur enfant dans la structure multi-accueil et sera affiché dans les locaux. L'admission d'un enfant est soumise à l'acceptation du présent règlement de fonctionnement par les parents dont ils s'engagent à respecter les clauses.

Le non-respect du règlement de fonctionnement entraîne la radiation de l'enfant de la structure.

Références :

- Entrée en vigueur au 25 août 2014 – délibération du 3 juin 2014
- Révision n°1 : délibération du 1^{er} septembre 2015 du conseil communautaire de Douve et Divette,
- Révision n°2 : délibération du 13 décembre 2016 du conseil communautaire de Douve et Divette,
- Révision n°3 : approuvé en commission de territoire du 25 février 2020
- Révision n°4 : approuvé en commission de territoire du 23 juin 2021
- Révision n°5 : approuvé en commission de territoire en présence du groupe de travail petite enfance, le 12 janvier 2023



ATTESTATION

Madame

Monsieur.....

parents ou représentants légaux de l'enfant.....

attestent avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement de la crèche Les bout'en train et s'engagent à le respecter sans réserve.

Fait à :

le :

Signature(s),
Précédé(es) de la mention « lu et approuvé »

LE PROJET D'ETABLISSEMENT DE LA CRECHE LES BOUT'EN TRAIN

Révision 1 / 01-2023

Sommaire

| | |
|--|----|
| Présentation de l'établissement | 1 |
| Le projet social | 6 |
| Le projet de développement durable | 8 |
| Le projet éducatif et pédagogique | 12 |
| Présentation générale de la structure et de l'équipe..... | 13 |
| Le projet éducatif | 16 |
| Le projet pédagogique | 16 |
| 1) Une rencontre entre parents-enfants et professionnel(le)s | 16 |
| 2) Un accueil individualisé de l'enfant et de son parent..... | 18 |
| 3) Doudou et tétine : <i>des « objets transitionnels »</i> | 19 |
| 4) Un temps pour manger | 20 |
| 5) Un temps pour l'intimité de l'enfant | 22 |
| 6) Un temps pour se reposer | 24 |
| 7) Un temps pour s'éveiller | 25 |
| 8) La communication professionnelle | 32 |
| 9) Les évènements de la crèche et les intervenants | 34 |
| 10) L'accueil des stagiaires | 36 |
| Annexes | 37 |

Présentation de l'établissement

- ✓ Le gestionnaire

Communauté d'Agglomération du Cotentin - Service Commun du Pôle de Proximité de Douve et Divette

Correspondants:

- le Président de la Commission de Territoire et de la Commission de Territoire Service Commun de Douve et Divette : Monsieur Stéphane BARBE,
- les Maires des 9 communes du territoire adhérentes au service commun du Pôle de Proximité de Douve et Divette : Les communes de Couville, Hardinvast, Martinvast, Nouainville, Saint-Martin-Le-Gréard, Sideville, Teurthéville, Tollevast, Virandeville,
- la Directrice du Pôle de Proximité de Douve et Divette : Madame Peggy LEMENUEL

Adresse :

4 rue Charles Delauney
ZA Le Pont
50690 MARTINVEST

Tél : 02.33.52.33.08

Fax : 02.33.52.39.72

Mail : peggy.lemenuel@lecotentin.fr

- ✓ Le nom de la structure

Crèche Les bout'en train

Adresse :

85 route de l'Oraille
50690 MARTINVEST

Tél : 02.33.03.80.38

Mail : creche.lesboutentrain@lecotentin.fr

Responsable : Madame Sophie TENNIERE, Infirmière Puéricultrice

✓ Caractéristiques fonctionnelles

Selon le dernier décret n°2021-1131 du 30 août 2021 qui régit les structures d'accueil de jeunes enfants, celles-ci ont pour mission de **veiller à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants** qui lui sont confiés. Dans le respect de l'autorité parentale, elles contribuent à leur éducation. Elles concourent à **l'intégration des enfants présentant un handicap** ou atteints d'une maladie chronique, et **aide les parents à concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale.**

A l'ouverture, en 2014, le Conseil Général avait délivré un agrément permettant l'accueil de 24 enfants de 2 mois et demi à 3 ans. Afin de répondre à l'importante demande d'accueil de la part de la population, la capacité d'accueil de la structure a été augmentée pour atteindre 27 places à compter du 1^{er} mars 2019 sur avis favorable du Conseil Départemental de la Manche.

Les enfants des habitants des communes du territoire de Douve et Divette sont accueillis en priorité, mais les enfants des communes hors périmètre peuvent aussi fréquenter la crèche.

L'accès des familles en parcours d'insertion y est facilité.

L'établissement assure des accueils collectifs réguliers et occasionnels selon les modalités définies ci-dessous.

Modalités d'accueil

La crèche assure des accueils collectifs réguliers, occasionnels ou d'urgence du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30 hors jours fériés. Ses fermetures annuelles sont prévues comme suit :

- 1 semaine entre Noël et jour de l'an,
- 4 semaines l'été,
- Les jours fériés et certains ponts définis chaque année.

Accueil d'urgence

La crèche peut accueillir des enfants « dans l'urgence » dans la limite de ses capacités d'accueil. La durée de l'urgence peut être variable et aller de quelques heures à plusieurs mois (par exemple l'hospitalisation de l'assistante maternelle).

Accueil d'un enfant porteur de handicap ou atteint d'une maladie chronique

L'aménagement intérieur et extérieur de la crèche permet de mettre en œuvre l'accueil inclusif des enfants porteurs de handicap ou atteints d'une maladie chronique. Leur accueil est prononcé après concertation avec le médecin référent, la directrice, le personnel

et les parents. Lorsque l'accueil est possible et prononcé, un projet d'accueil individualisé est mis en place afin que l'enfant soit accueilli et accompagné dans la mesure des capacités de l'établissement.

Nous travaillons en partenariat avec le Centre d'Actions Médico-Sociale Précoce (CAMSP) afin d'améliorer la prise en charge des enfants porteurs de handicap.

L'équipe suit des formations continues afin de se former sur les différents types de handicap et améliorer l'accompagnement de ces enfants en collectivité.

Nous pratiquons la communication gestuelle associée à la parole avec tous les enfants, ce qui permet sur la base de concepts et de mots simple d'entrer en communication avec eux avant même l'acquisition du langage oral.

Accueil des enfants dont les parents sont en cours de réinsertion professionnelle

La commission qui attribue les places réserve une place aux familles en cours de réinsertion professionnelle, cela peut être un parent en formation, à la recherche d'emploi ou bénéficiaire de revenus minimaux. Ce critère est connu car il est à renseigner sur la fiche d'inscription.

En cours d'année, la directrice essaie de répondre au maximum des demandes de ces familles en parcours de réinsertion selon la place disponible. Pour cela, elle reçoit les parents demandeurs directement à la crèche, et elle renseigne régulièrement le site internet monenfant.fr sur les disponibilités d'accueil jusqu'à 3 semaines à l'avance.

L'agrément

L'agrément délivré par le Conseil départemental est modulé selon les périodes de fréquentation des enfants comme suit :

Périodes scolaires et mois de juillet :

- 12 places de 7h30 à 8h00
- 18 places de 8h00 à 8h30
- 24 places de 8h30 à 9h00
- 27 places de 9h00 à 17h00
- 24 places de 17h00 à 17h30
- 18 places de 17h30 à 18h00
- 12 places de 18h00 à 18h30

Période de vacances scolaires :

- 12 places de 7h30 à 8h30
- 21 places de 8h30 à 17h30
- 12 places de 17h30 à 18h30

Le projet social

✓ Présentation du territoire

▪ Aspect géographique

La structure bénéficie d'un emplacement stratégique entre ville et campagne. Elle se situe à proximité du rond-point reliant les communes de Douve et Divette avec les communes de Cherbourg-en-Cotentin, des territoires de Les Pieux et Cœur Cotentin.

Une ligne de bus Cap Cotentin s'arrête à 2 minutes à pied de la crèche.

Les enfants des communes du territoire de Douve et Divette sont prioritaires pour fréquenter la crèche mais les enfants des territoires voisins peuvent aussi bénéficier d'un accueil.

La crèche les bout'en train est au cœur de la Communauté d'agglomération du Cotentin.

▪ Indicateur démographique

En 2018, le nombre d'habitants dans les communes Douve Divette était de 8 639 personnes. Le nombre de naissances à 123.

Le nombre d'enfants de moins de 3 ans sur le territoire de Douve Divette est le nombre le plus élevé de la Communauté d'Agglomération du Cotentin avec une part de la population des moins de 3 ans à 4.2% (source : Insee, RGP 2015), la CAC est à 2.9% et à contrario nous avons une part de la population de 2 ans scolarisée la plus basse 13.9% pour Douve Divette, 21.2% CAC, 23.1% Manche.

▪ Caractéristiques socio-économiques de la population de la Communauté d'Agglomération du Cotentin

En 2018, le taux de chômage s'élève à 11% pour la CA du Cotentin, alors qu'il n'est que de 6.2% sur le pôle Douve Divette.

Taux d'activité : 73.1%

▪ Capacité d'accueil de jeunes enfants sur le territoire

La Communauté d'agglomération du Cotentin compte en 2020 :

- 21 établissements d'accueil des jeunes enfants, pour un total de 581 places en EAJE, soit 10.5 places en EAJE pour 100 enfants de moins de 3 ans (7.1 dans la Manche).

- 1 611 assistantes maternelles, soit 80 places d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans

- 23 Maison d'assistantes maternelles

▪ Infrastructure sur le territoire douve divette en 2022 :

- 122 assistantes maternelles agréées dont 94 en activité.

- 7 écoles maternelles

- 3 centres de loisirs sans hébergement pour les moins de 6 ans

- 6 structures d'accueil périscolaire pour les moins de 6 ans
- Il n'y a pas de lieu d'accueil enfants/parents
- 1 relais petite enfance, qui renseigne sur les différents modes de garde sur le territoire.
- Autres structures de proximité sur le territoire de Douve et Divette : consultations PMI, maison des services, bibliothèque, ludothèque, antenne CAF, équipements sportifs.

Selon les sources du département, le taux de couverture d'offre d'accueil de jeunes enfants global en 2020 est de 84.6% sur le pôle douve divette.

✓ Historique

Lors de la prise de compétence petite enfance par l'ex Communauté de communes de Douve et Divette un constat de tensions entre l'offre et la demande était apparu très rapidement. C'est ce qui avait conduit les élus à demander une étude pour analyser les besoins de la population, étude réalisée par le cabinet cerise en 2012. Les résultats de cette enquête avaient montré un manque de choix d'accueil collectif. C'est pourquoi, **un établissement regroupant le RAM, la PMI et une structure multi-accueil de 24 places avait ouvert ses portes en août 2014**. Compte tenu des besoins et demande de la population, cette capacité d'accueil a été élevée à 27 places par jour au 01/03/2019.

Une étude globale sur le développement des services aux familles vient d'être réalisée à l'échelle de l'agglomération, elle a permis de mettre en évidence les points forts et les points à améliorer voire les services manquants sur chaque pôle. Des groupes de travail sont constitués et devraient se mettre en œuvre dès la rentrée prochaine afin d'améliorer les points manquants sur douve divette. Un comité de pilotage et des groupes de travail ont été constitués en juin 2022 pour travailler à ces questions.

✓ Intégration dans l'environnement

Partenariat avec le RPE : mutualisation de la salle de motricité, spectacles en commun, fêtes en commun. Partage des informations sur les besoins des familles.

Partenariat avec la bibliothèque de Martinvast : une fois par mois, sur des thèmes en relation avec le projet éducatif, une bibliothécaire met en scène des histoires.

Le projet de développement durable

Le territoire de l'agglomération du cotentin sur lequel se trouve la crèche les bout'en train est porteur de plusieurs projets en matière de développement durable comme :

- le **PCAET**, Plan Climat Air Energie Territorial, qui contribue à la réduction des consommations d'énergie et à la lutte contre le changement climatique.
- le **PAT**, Projet Alimentaire Territorial, qui vise notamment à développer les circuits de proximité et ainsi favoriser une alimentation locale pour tous.
- **Le PLPDMA**, Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, qui traduit une simplicité d'actions et de gestes à mettre en œuvre au quotidien avec pour objectif final de tendre vers une diminution significative des déchets ménagers.

La crèche les bout'en train étant un lieu d'accueil et d'éducation, il nous semble essentiel de favoriser des actions tournées vers une éco-responsabilité afin de transmettre les valeurs du développement durable à la génération future.

Le développement durable est une démarche globale que nous mettons en œuvre tant au niveau des professionnels que des familles.

C'est l'ensemble de petites actions qui vont permettre d'instaurer une dynamique durable, en recherche d'améliorations constantes grâce à nos analyses de pratiques et nos formations continues. Tout cela dans le but d'optimiser la qualité d'accueil.

Tous les petits gestes du quotidien contribuent à mieux respecter notre environnement. L'équipe des bout'en train est encouragée à adopter un comportement responsable, à consommer de manière raisonnée et à transmettre ces valeurs aux enfants.

Nos principales actions

Construction du bâtiment

La crèche a été construite en 2014, le bâtiment avait déjà été pensé en intégrant des facteurs écologiques importants : ventilation double flux, chauffage au sol par système de géothermie, détecteur de présence pour les lumières internes et externes, capteurs de luminosité naturelle, éclairage à technologie LED, exposition sud avec brise soleil sur les façades, isolation par l'extérieur.

Le bâtiment a été réalisé en structure en bois. Le choix des matériaux sains et écologiques, ainsi que l'aménagement intérieur et la réflexion sur l'amélioration du confort acoustique, visuel et hygrothermique conditionnent la qualité de l'air intérieur.

Les achats responsables

Nous adaptions les quantités selon les besoins réels.

Nous achetons des produits qui respectent l'environnement.

Nous achetons par marché, en grosse quantité, en essayant de regrouper les commandes.

Nous proposons aux familles des surchaussures en tissu (anciennement en plastique) avec un système de poche nominative dans laquelle le parent peut laisser ses surchaussures. Cela évite de les changer à chaque venue, prolonge la durée de vie du tissu et limite le nettoyage des surchaussures à seulement 1 machine dans la semaine pour tous.

L'entretien des locaux

Nous utilisons des produits « écocert », ce qui contribue à un air plus sain et des produits qui respectent l'environnement.

Nous achetons des produits concentrés que nous utilisons avec une centrale de dilution, cela permet d'avoir moins de packaging et une optimisation du transport. La centrale permet une utilisation optimale du produit, pas de gaspillage et c'est plus économique.

Le nettoyage s'effectue avec des lavettes en microfibres qui nécessitent l'utilisation de moins d'eau et de produit.

Recycler

Nous collectons les piles, les cartouches d'encre, les bouteilles d'eau et de lait, le cartonnage, le verre, ... nous apportons tout cela régulièrement à la déchetterie située à 2 minutes de la crèche.

Le recyclage des matériaux pour les activités éducatives est utilisé comme par exemple des objets en cartons, en tissu, en plastique (bouchons), en aluminium (boîte de lait), etc... ils permettent de multiples découvertes sensorielles auprès des enfants et de décorer les espaces de vie.

Nous avons à disposition une boîte en carton afin de recueillir les stylos et crayons usagés pour une association en vue d'un recyclage.

Trier

Nous trions consciencieusement nos déchets selon la politique de tri des déchets du Cotentin. Nous avons plusieurs poubelles à notre disposition pour cela. Nous pouvons faire appel aux ambassadeurs du tri en cas de besoin de conseils.

Lutter contre le gaspillage

Economiser l'électricité : nous débranchons tous les appareils électriques le soir et nous éteignons les ordinateurs et l'imprimante. Nous vérifions que toutes les lumières sont éteintes avant de partir.

Economiser l'eau : les robinets sont équipés d'un minuteur, nous ne laissons pas couler l'eau si ce n'est pas nécessaire. Nous utilisons la double-chasse. Nous récupérons l'eau des « jeux d'eau » pour arroser notre potager.

Une étude est en cours afin de pouvoir utiliser l'eau du robinet pour les enfants plus grands et arrêter les bouteilles d'eau en plastique.

Au niveau informatique : nous imprimons uniquement si nécessaire. En noir et blanc. Nous communiquons avec les parents par mail le plus possible et en dématérialisé (la gazette de la crèche par exemple)

Au niveau alimentaire : maîtrise des commandes pour éviter le gaspillage alimentaire. Compostage des épiluchures.

Lutter contre les perturbateurs endocriniens

La vaisselle des enfants est en verre : les assiettes, les verres, les biberons.

Nous avons remplacé le film alimentaire par des cloches.

Les livraisons des plats se font exclusivement en plat inox.

La peinture, le sable magique, la pâte à modeler sont fabriqués à partir de produit alimentaires sains (farine, maïzena, colorant alimentaire, ...)

L'utilisation de couches lavables est une possibilité offerte aux familles qui en expriment le souhait (couches fournies et lavées par la famille).

Encourager les nouvelles mobilités

La crèche étant située dans un milieu rural, le principal moyen de locomotion est la voiture mais Le cotentin met à la location pour ses agents des vélos électriques à prix très avantageux.

Aussi, Le cotentin propose du transport à la demande avec les bus cap cotentin qui s'arrêtent à proximité de la crèche (ce service est régulièrement utilisé par les stagiaires n'ayant pas de voiture).

Les actions à destination des enfants :

Découverte de la nature

Jardinage : Nous préparons la terre, puis nous plantons. Nous observons les fruits et légumes pousser puis nous récoltons.

Observations de petites bêtes : Nous avons la chance d'avoir de l'herbe dans la cour et des arbres autour. Nous avons donc régulièrement la chance de pouvoir observer différents oiseaux, des chats, des fourmis, des araignées, des guêpes... et de faire des courses d'escargots !

Apprentissage du respect des animaux : Nous observons les vers de terre, les fourmis ... sans les écraser, sans les toucher... en les respectant.
Nous avons fait intervenir une médiatrice animale afin de sensibiliser les enfants au contact des animaux.

Sensibilisation à la nature, aux odeurs, aux bruits (oiseaux, feuilles, ...) : ramassage de feuilles, parcours sensoriel avec des éléments naturels, pied nus dans l'herbe, etc...

Nous proposons chaque année une sortie en lien avec la nature (les animaux, l'eau, la ferme, le zoo, ...)

Nous utilisons aussi la littérature avec des imagiers sonores sur la nature, des livres sur le tri des déchets, etc...

Nous organisons chaque année la semaine du goût afin de faire découvrir les légumes et fruits entiers, dans leur peau, sans être épluchés. On profite aussi pour leur faire découvrir de nouvelles saveurs et textures.

Eviter le gaspillage

Attention à l'eau : on ne laisse pas couler l'eau, on n'appuie pas plusieurs fois sur le robinet. On ne tire qu'une seule fois sa chasse d'eau.

Attention au papier : on prend un seul papier pour s'essuyer les mains. On prend une feuille ou 2 de papier toilette selon le besoin.

Attention au gaspillage alimentaire : on laisse les enfants se servir dans les plats en leur expliquant qu'ils choisissent leur quantité eux-mêmes selon leur faim.

Le projet pédagogique et éducatif

INTRODUCTION

*La crèche des bout'en train a pour volonté **d'accueillir et d'accompagner l'enfant et sa famille dans le respect de son individualité et de garantir son bien-être au quotidien.** Il a donc été nécessaire de réfléchir à nos pratiques professionnelles afin de garantir un accompagnement de qualité au quotidien.*

*Cet écrit a pour vocation d'être à la fois un cadre de référence pour chaque professionnel(le) mais également un support offrant transparence aux parents sur l'engagement et les pratiques éducatives portés avec conviction par les membres de l'équipe. Notre travail se situe en lien avec la « **Charte Nationale pour l'accueil du jeune enfant** » regroupant dix principes garantissant l'accueil du jeune enfant. Ce texte national est un cadre de référence pour notre travail.*

Voici les dix grands principes de la « Charte Nationale pour l'accueil du jeune enfant »

1. Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
2. J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
3. Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
4. Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
5. Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
6. Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
7. Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
8. J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
9. Pour que je sois bien traité.e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants.
10. J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.



PRESENTATION DE LA STRUCTURE ET DE L'EQUIPE

La crèche au sein du Pôle petite enfance

La crèche les Bout'en train se situe au sein d'un pôle petite enfance, ouvert en Août 2014, comprenant le Relais petite enfance (Rpe) ainsi qu'une permanence pour la Protection maternelle infantile (PMI).

- ❖ **Le Rpe:** Le Relais petite enfance, anciennement Ram (Relais assistants maternels), est un lieu gratuit d'accueil, d'information et d'accompagnement pour les assistants maternels, les parents et leurs enfants. La direction du relais petite enfance est assurée par une animatrice au sein du bâtiment. Ses missions sont d'organiser des temps d'animations pour les assistantes maternelles et les enfants qu'elles accueillent. Son rôle est d'accompagner les assistants(es) maternels(les) dans le cadre de leur travail et de contribuer à la professionnalisation de l'accueil individuel. Elle accompagne aussi les parents dans une recherche de mode d'accueil pour leurs enfants en proposant des permanences et des rendez-vous afin de leurs présenter tous les modes d'accueil existants sur le territoire.

- ❖ **La PMI :** Tous les lundis après-midi, des puéricultrices du centre médico-sociale assurent une permanence afin d'accompagner des familles et proposent des consultations pour les enfants de 0 à 6 ans.

- ❖ **La crèche Les Bout 'en train :** La crèche est une structure petite enfance permettant d'accueillir et d'accompagner les enfants âgés de 2 mois ½ à 3 ans. Auparavant, la structure accueillait 24 enfants. Toutefois, Depuis le 1^{er} Mars 2019, l'agrément d'accueil est passé à 27 enfants par jour. Il propose un accueil régulier ou un accueil occasionnel permettant ainsi de répondre au mieux aux besoins des parents. Il permet d'accueillir les enfants de 7h30 à 18h30 accompagnés par une équipe pluridisciplinaire.

La crèche est composée de plusieurs espaces garantissant le bien-être de l'enfant. Chaque espace a une ou plusieurs fonctions spécifiques permettant ainsi à l'enfant de prendre ses repères plus facilement, indispensables à son bien-être.

- **Le couloir :** ce dernier dessert toutes les pièces de la crèche. Il est dans un premier temps, un espace d'arrivée pour parents et enfants. C'est dans ce couloir que l'enfant se change/déchange et s'habille/déshabille avec son parent avant d'entrer dans les pièces de vie.
Dans un deuxième temps, il est aussi investi par les professionnel(le)s afin d'y proposer des jeux de motricité, d'encastrement ou des ateliers pour les enfants.

Et pour finir, il représente aussi un espace de communication en direction des parents. Un panneau d'affichage est présent afin de permettre de communiquer aux parents certaines informations telles que les informations administratives, les menus, les activités réalisées durant la journée, des photos mais également des affiches pédagogiques.

- **La Grande section** : c'est l'espace de vie des plus grands enfants et le lieu d'accueil de tous les enfants de la crèche le matin entre 7h30 et 8h30. Cet espace est aménagé de façon à garantir le bien-être de l'enfant, ses expérimentations et son autonomie. Plusieurs espaces y sont aménagés. Tout d'abord, un espace calme matérialisé d'un tapis et de canapés. C'est un espace de regroupement qui permet de proposer des temps de chansons, d'histoires ou encore des temps calmes.
Il y a également les espaces symboliques qui sont des espaces de jeux tels que la dinette, le bricolage, les voitures.
Cette section dessert deux chambres permettant de proposer des temps de repos ou de sieste aux enfants dormant dans un lit à barreaux. Et pour finir, elle donne également accès à la salle Montessori.
- **La salle Montessori** : C'est un espace qui a vu le jour en août 2021 dans le cadre de la mise en place du projet Montessori. Cette pédagogie permet de favoriser la confiance en soi et l'autonomie tout en permettant aux enfants d'évoluer à leur propre rythme. Dans ce lieu, il est proposé des plateaux d'activités et puzzles appropriés au développement de chaque enfant. Dans une volonté d'autonomie, les enfants peuvent choisir, se servir, jouer et ranger les jeux à leurs guises tout en étant accompagnés par un professionnel.
- **La Petite section** : C'est l'espace de vie des plus petits. Dans ce lieu plus restreint permettant ainsi de voir l'adulte à n'importe quel moment et donc de se sentir sécurisée, des tapis au sol y sont disposés. Ainsi, l'enfant peut se déplacer en toute sécurité et s'épanouir. Des jeux adaptés sont également proposés aux bébés selon leur développement. La salle de vie dessert deux chambres permettant de proposer des temps de repos ou de sieste aux bébés ainsi qu'une biberonnerie permettant la préparation des biberons pour les enfants. C'est dans cette salle de vie que le repas y sera donné.
- **La salle de restauration et d'activité** : Cette espace se situe entre la grande et la petite section accessible par des portes coulissantes. Le midi et au goûter c'est dans ce lieu que les enfants se restaurent. Le reste de la journée, cette pièce peut être investie par les professionnel(le)s afin d'y proposer des activités pédagogiques (coloriage, peinture, pâte à modeler ...).

L'équipe de la crèche les Bout 'en train

L'équipe des Bout'en Train est composée de la directrice, d'une adjointe de direction et de 8 professionnel(le)s de la petite enfance dont deux personnes à 80%.

- ❖ **La directrice** : Infirmière puériculture de formation, la directrice a tout d'abord un rôle d'écoute et d'informations et assure une communication constante avec les parents. Elle accueille et accompagne également les enfants au côté de l'équipe. Elle s'occupe des inscriptions, de la facturation et assure le rôle paramédical nécessaire au bon fonctionnement de la structure à hauteur de 0.20 équivalent temps plein (heures référent santé et accueil inclusif). Elle est responsable de la vie quotidienne de la **crèche** et est garante du respect des règles de sécurité et d'hygiène. La directrice a également un rôle d'encadrement auprès de l'équipe, gère les plannings, et le budget de la crèche. Elle est en relation avec les partenaires extérieurs (CAF, PMI, RPE).
- ❖ **L'adjointe de direction** : Educatrice de jeunes enfants de formation, elle assiste la directrice dans ses principales missions (facturation, commandes, inscriptions..) et assure une continuité de direction en son absence. Elle est garante du projet éducatif et pédagogique de la structure. Elle accueille et accompagne les enfants avec l'équipe et assure également un rôle d'écoute et d'accompagnement à la fonction parentale. Avec la collaboration de l'équipe, elle écrit et met en place des projets.
- ❖ **Des auxiliaires de puériculture et des agents titulaires du CAP Petite enfance** : elles accueillent et accompagnent les enfants et leurs parents dans leur singularité tout en garantissant le bien-être de ceux-ci. Les professionnels (le)s proposent des activités de façon adaptée au développement des enfants tout en veillant à leur sécurité physique et affective au quotidien. Elles ont également un rôle d'écoute et d'accompagnement à la fonction parentale.
- ❖ **Un référent santé accueil et inclusif** : Il s'agit d'un médecin traitant, le Dr LADUNE, qui vient accomplir ses missions sur différents moments tout au long de l'année, à minima 30 heures annuelles dont 6 heures par trimestre. Ses nombreuses missions sont détaillées dans le dernier décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux établissements d'accueil de jeunes enfants.

L'équipe des bout'en train bénéficie de temps d'analyse de pratiques d'un minimum de six heures annuelles dont deux heures par quadrimestre. Les séances d'analyse de pratiques professionnelles se déroulent en-dehors de la présence des enfants et sont animées par un professionnel qualifié n'appartenant pas à l'équipe d'encadrement des enfants. Les participants et l'animateur s'engagent à respecter la confidentialité des échanges.

LE PROJET EDUCATIF : nos valeurs pour le bien-être des enfants

Le projet éducatif est pensé et réfléchi en équipe. Ce sont les orientations et valeurs que l'équipe souhaite véhiculer auprès de l'enfant et de son parent à travers leurs pratiques et postures professionnelles. Lors de nos échanges professionnels, nous avons pu dégager quatre valeurs qui forgent notre identité professionnelle au sein de la crèche des Bout 'en Train :

- *Respecter le rythme et les besoins des enfants tout en respectant la singularité de chacun au sein d'un collectif*
- *Assurer un cadre contenant et chaleureux permettant une sécurité physique et affective*
- *Se montrer à l'écoute et disponible autant auprès des enfants, des parents que des membres de l'équipe*
- *Favoriser l'autonomie et l'expérimentation de chaque enfant*

LE PROJET PEDAGOGIQUE : un savoir-faire au quotidien

Le projet pédagogique est l'application du projet éducatif sur le terrain. Concrètement, c'est la manière dont travaillent les professionnels entre eux, auprès des enfants et des parents. Ces valeurs sont transmises dans chaque temps constituant la journée de l'enfant. L'équipe a fortement réfléchi à l'accompagnement proposé aux enfants sur chaque moment fort de la journée en mettant nos valeurs à l'honneur.

1) Une rencontre entre parents-enfants et professionnel(le)s

✚ La première rencontre

Ce temps se déroule dans le bureau de la direction avec la directrice où celle-ci présente la structure et son règlement de fonctionnement aux parents. Elle fournit les papiers administratifs que les parents doivent remplir pour que l'enfant soit accueilli à la crèche : c'est le moment de **l'inscription**. L'enfant n'est pas toujours présent. La directrice peut également faire visiter les locaux et cela peut être aussi le moment où les parents parlent ou non de leurs difficultés ou angoisses. Elle rappelle également les enjeux de la collectivité : ses avantages et inconvénients. Grâce aux informations que la directrice transmet cela peut permettre à l'équipe de mieux adapter l'étape suivante qui est l'adaptation.

L'adaptation : pour garantir un accueil individualisé et une coéducation

❖ Référence au principe n° 1 et 4 de la charte nationale :

*« Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille
quelle que soit ma situation et celle de ma famille. »*

Nous accueillons chaque enfant de **façon individualisée quelle que soit sa situation familiale** tout en garantissant une **neutralité philosophique, politique et religieuse** de la part des professionnels(les). L'adaptation, qui est à notre sens un moment important, se fait dans le respect des besoins spécifiques de chaque enfant.

L'adaptation est un moment où nous accueillons l'enfant et ses parents pour un temps d'échange au sein de la pièce de vie autour des habitudes de vie de l'enfant. Le principe est de **recueillir les habitudes de l'enfant** afin de garantir un accueil individualisé pour nous permettre ainsi de l'accompagner de façon adaptée en garantissant sa sécurité physique et affective.

Afin de permettre à l'enfant de se familiariser tout en se sentant sécurisé dans ce nouvel environnement, la crèche fonctionne avec **un système de référence**. En effet, durant l'adaptation, l'enfant sera accueilli par les mêmes professionnels (le)s (deux ou trois) lui permettant ainsi de créer un lien de confiance avec ce nouvel adulte et d'être accompagné progressivement pour les séparations.

Cet échange est écrit afin de laisser une trace pour le reste de l'équipe qui pourra en prendre connaissance et accompagner également l'enfant de façon adaptée.

Durant cette entrevue qui dure environ une heure, c'est l'opportunité également de porter des observations sur l'enfant. *« Joue-t-il ou est-il plutôt dans l'observation ? Reste-t-il prêt de ses parents ? S'intéresse-t-il à un certains jeux présents dans la pièce ? »* Cela permet d'avoir une première approche avec l'enfant et de repérer certains éléments qui pourront être utiles durant le reste de l'adaptation. C'est également un moment où le parent peut faire part de son appréhension ou de ses angoisses à confier son enfant aux professionnels.

Voici le déroulé d'une adaptation « type », qui peut être modifié selon le ressenti de l'équipe et à la demande des parents :

- ✓ 1^{ère} journée : échange d'une heure avec les parents et l'enfant au sein de la section
- ✓ 2^{ème} journée : le parent peut rester un peu s'il le souhaite puis se détacher de son enfant pour que celui-ci passe une heure au multi-accueil.
- ✓ 3^{ème} journée : l'enfant reste le temps d'un repas et d'un moment d'éveil

- ✓ 4^{ème} journée : l'enfant reste le temps d'une sieste et d'un moment d'éveil
- ✓ 5^{ème} journée : l'enfant reste le temps d'une « petite » journée comprenant un temps d'éveil, de repos et de repas.

2) Un accueil individualisé de l'enfant et de son parent : temps de transmission

L'accueil du matin : un temps de séparation

L'enfant et son parent passent le portillon de la crèche, l'enfant enlève ses chaussures et sa veste qu'il laisse à son casier nominatif, ou se fait aider de son parent pour les plus petits. C'est un premier rituel qui prépare à la séparation.

L'accueil de tous les enfants se fait en commun dans la Grande section de 7h30 à 8h30.

L'arrivée de l'enfant est préparée, des espaces de jeux ainsi que des jouets ont été mis à disposition afin de répondre aux besoins et envies des enfants. Cela peut être un facilitateur à la séparation pour certains enfants.

Le temps de transmissions est un moment important puisque le parent raconte ce qui s'est passé à la maison, s'il y a eu des changements (mauvaise nuit, malade la veille, l'arrivée d'un bébé, l'introduction d'un aliment ou encore l'apprentissage de la propreté). Il est également un moment où le parent peut partager des questionnements sur le développement global de l'enfant (motricité, alimentation, langage ...).

C'est un moment dans lequel le professionnel **reste disponible** et à **l'écoute** que cela soit envers l'enfant ou le parent. Si l'enfant se sent prêt et le souhaite, il peut entrer par lui-même, toutefois si l'enfant ressent des difficultés à se séparer, nous nous adaptons en proposant un accueil de « bras à bras » permettant une transition plus douce pour l'enfant lui permettant de continuer à se sentir plus sécurisée.

Les autres professionnel(le)s présentes dans la pièce sont « au sol » et se rendent disponibles pour les autres enfants dans leurs besoins et leurs jeux.

Afin de faciliter la séparation pour l'enfant, un livre photo peut également être mis à disposition pour l'enfant. Le principe est de pouvoir y réunir des photos de famille, animal de compagnie afin de les rassurer. Les doudous et les tétines sont également des objets « *transitionnel* » pouvant aider l'enfant.

Pour garantir un accompagnement de qualité, l'équipe a fait le choix de travailler dans chaque section, mais en alternant quinze jours dans la petite section et quinze jours dans la grande section.

Les retrouvailles du soir : un temps d'échanges

❖ Référence au principe n° 3 de la charte nationale

Chaque enfant a une manière particulière d'accueillir son parent, certains pleurent, d'autres courent vers eux pour leur faire un câlin et certains continuent le jeu qu'ils ont commencé. Le professionnel respecte ce temps de retrouvailles et propose aux parents de raconter la journée de leur enfant.

Un classeur de transmission à destination des professionnelles a été pensé et créé en équipe. Il est un support pour les transmissions du soir qui sont pour nous un moment important car l'objectif est de relater la journée de l'enfant dans son ensemble. Cela passe par ce qu'il a fait, son comportement au sein du collectif, les observations que nous avons pu faire...

Nous accordons de l'importance à être dans le non-jugement des pratiques parentales et à être le plus pédagogues possible pour accompagner les parents dans leurs fonctions parentales. Le but est de créer une relation de confiance afin de garantir le bien-être de l'enfant et du parent à la crèche et de se montrer disponible et à l'écoute pour chacun des parents fréquentant l'établissement.

Pour nous, ce sont des moments riches qui nous permettent d'ajuster notre accompagnement au quotidien.

3) Doudou et tétine : des « objets transitionnels »

« L'objet transitionnel peut être un morceau de chiffon, un nounours, un bout de laine »
« L'objet transitionnel lui permet d'accepter l'absence de la mère et lui donne la possibilité d'avoir le sentiment d'exister malgré ses absences »

Winnicott

Le doudou dit « **objet transitionnel** » est un objet propre à l'enfant, celui-ci possède des **caractéristiques rassurantes** comme les **odeurs** et les souvenirs qui **font lien entre la maison et la crèche**. Cela lui procure un sentiment de sécurité. C'est pourquoi, tout comme la tétine, nous faisons le choix de les laisser à disposition pour les enfants. Chaque enfant a une « **boîte à doudou** » situé au cœur de la section qui est **nominatif**. Cet espace permet à l'enfant de prendre ou de poser son doudou, de savoir où celui-ci est disponible afin de le récupérer s'il en ressent le besoin. Ils peuvent être un élément précieux pour le moment de la séparation du matin.

Si le doudou est oublié, nous nous ajustons. Nous pouvons proposer à l'enfant de choisir « un doudou de la crèche » pour la journée.

Toutefois, à certains moments de la journée, nous insistons et accompagnons les enfants afin qu'ils **déposent leur doudou** et tétine dans leurs boîtes, afin de pouvoir se rendre à des ateliers, aller dehors ou à table. Nous montrons également aux enfants qu'il est possible de se détacher de son doudou et/ou de sa tétine car cela peut parfois entraver la communication et les expérimentations.

Mais si l'enfant présente des difficultés à poser son doudou, nous lui laissons le temps nécessaire. Par exemple, un enfant qui a des difficultés à se détacher de son doudou pour aller aux repas, nous lui laissons le temps de faire un câlin pour qu'il puisse le poser lorsqu'il est prêt. L'importance est de l'accompagner dans ce processus.

4) Un temps pour manger

La petite section : une relation privilégiée et un respect du rythme de chacun

En effet c'est l'occasion pour nous de prendre plus de temps avec un enfant, nous donnons à manger à **un seul enfant** en même temps, **lui parlons** et **le regardons** lorsque nous lui donnons un biberon dans nos bras. Nous sommes installés dans une relation privilégiée avec l'enfant.

C'est un moment où nous sommes **attentives** et à l'écoute du rythme de l'enfant (par exemple certains enfants doivent faire des pauses pendant le biberon, certains l'aiment chaud d'autres à température ambiante...). Nous donnons à manger à l'enfant quand il a faim et essayons dans la mesure du possible d'être dans **la continuité** de ce qui se passe à la maison c'est-à-dire que la diversification alimentaire doit avoir débuté à la maison et que les aliments sont d'abord introduits avec les parents pour pouvoir ensuite être donnés à la crèche.

Nous acceptons également **le lait maternel** si celui-ci est transmis à l'équipe dans les règles d'hygiène inscrites dans le protocole afin de répondre au mieux aux demandes des parents souhaitant continuer l'allaitement.

Les repas servis dans une assiette sont donnés dans un transat et quand le développement de l'enfant le permet, nous l'installons dans une chaise haute avec une tablette. Ainsi nous souhaitons favoriser **l'autonomie de l'enfant** car ainsi installé il peut prendre lui-même la pipette d'eau et la mettre à la bouche et par la suite commencer à toucher la nourriture puis prendre une cuillère et la porter à sa bouche.

Lorsque l'enfant grandit et se trouve en capacité, nous l'installons sur une petite table où l'autonomie sera favorisée comme toujours. Cela lui permettra en fin d'année, de se

« préparer » au passage en grande section dans laquelle les enfants mangent autour d'une table.

La Grande section : partage, découverte, autonomie et plaisir

❖ Référence au principe n°4 de la charte nationale



Dans la salle des repas, trois tables sont installées. Les tables sont disposées de manière à ce que **l'enfant puisse manger en face d'un autre enfant** et que la place de l'adulte soit sur le côté pour qu'il puisse aider un enfant à manger s'il le désire.

Un professionnel est présent sur chacune des tables afin **d'accompagner, d'encadrer** et d'être totalement **disponible** pour les enfants.

Les enfants sont placés en début d'année selon un plan précis et choisi par les adultes en fonction de différents critères (affinités, capacités, etc...). L'enfant reconnaît sa place grâce à sa photo qui est positionnée sur sa chaise.

Le temps du repas est un temps de **discussions, d'échanges** et aussi de **découverte des aliments** qui passe tout d'abord par la **manipulation** notamment quand l'enfant commence à manger seul, il ne tient pas encore bien la cuillère et c'est un plaisir pour lui de s'imprégner de la différente texture des aliments. Nous utilisons la double cuillère pour inciter l'enfant à manger seul et pour qu'il s'habitue petit à petit à l'utiliser. Généralement nous commençons cette étape lorsque l'enfant est sur une chaise haute puis après selon son âge, sa maturité et son développement il s'installe sur une chaise avec une tablette pour enfin être sur une chaise avec accoudoirs à table et enfin sans accoudoirs. Tout est progressif et adapté à l'évolution du développement de l'enfant.

Une fois installés à table, nous proposons aux enfants de **chanter en douceur** une chanson marquant le début de ce repas « **bon appétit les amis du midi...** », pendant ce temps chaque professionnel(le) aide les enfants à mettre leur serviette autour de leur cou s'ils n'y arrivent pas seul.

Une fois ce rituel fait, nous proposons aux **enfants de se servir** au moins d'un plat principal (légumes ou viande), du pain, du fromage et du fruit. Le but est de permettre à l'enfant d'être **acteur de son repas**, de lui **donner envie**, favoriser **l'autonomie**, de développer certaines capacités (motricité fine, coordination œil-main) mais également de lui donner en **confiance en lui**.

Un à un les enfants se servent tout en étant observé très souvent par les autres qui ont hâte de se servir également. Au début, les enfants se servent avec comme accompagnement la main de l'adulte qui va venir l'aider à coordonner ses gestes pour y parvenir seul plus tard.

Durant le repas, nous incitons **l'enfant à goûter** mais nous ne forçons pas. Même si nous savons que tel enfant n'apprécie pas tel aliment nous lui mettons quand même dans l'assiette car peut être qu'un jour son goût évoluera et il aura envie de le manger.

Des limites sont posées lors du repas, ce qui sert à donner un cadre à respecter à l'enfant, elles sont indispensables car elles sécurisent l'enfant. Il ne peut pas faire ce qu'il veut quand il veut. Le temps du repas peut être parfois difficile à gérer pour des enfants car cela demande de rester assis un long moment (environ 45 min), ils sont nombreux dans un espace restreint et des disputes peuvent vite se propager. Un enfant qui boit dans le verre d'un autre, l'un pousse son assiette par terre car il n'en veut pas... C'est pour cela que **l'adulte doit rester très attentif** lors de ce temps et surtout rester à **proximité** pour pouvoir agir par la parole ou par les gestes pour que ce moment reste agréable autant pour l'enfant que pour les professionnelles.

Lorsque les enfants ont terminé le repas, ceux-ci sont divisés en deux groupes. Les enfants sont appelés par deux professionnelles. Un professionnel demandera aux enfants de se lever afin de la rejoindre pour **s'essuyer, seul ou avec aide, le visage et les mains devant des miroirs** installés à cet effet. Une fois lavé, l'enfant met son gant ainsi que son bavoir dans une panière à linge pour se diriger ensuite, pour les « moyens », vers la grande section et les « grands » vers le couloir.

5) Un temps pour l'intimité de l'enfant

Un instant individualisé permettant le respect des besoins de l'enfant

Le moment du change est un **moment privilégié** avec l'enfant dans lequel nous entrons dans une **relation duelle** permettant d'échanger avec lui. La salle de change est ouverte sur l'espace de vie. Grâce à ses murs à mi-hauteur, nous pouvons entendre ce qu'il se passe dans l'espace de vie tout en préservant l'intimité des enfants des regards extérieurs.

Nous prévenons toujours l'enfant que l'on va vérifier sa couche afin de voir si celle-ci a besoin d'être changée. Ce moment permet de se poser avec l'enfant, de lui parler, nommer les différentes parties de son corps lui permettant d'apprendre le langage du schéma corporel par exemple. Nous veillons, durant ce change, que l'enfant soit en sécurité et que les postures que l'enfant adopte lors du change soient **physiologiques** pour lui. Pour cela, nous essayons de changer la couche dans une position qu'il adoptera seul ou en lui proposant le change sur le côté en faisant rouler son bassin et son dos.

Le produit que nous utilisons principalement est le liniment et l'eau. Nous veillons à ce que le gant soit chaud pour que cela soit plus agréable pour lui. Nous tenons à **verbaliser**, à

expliquer chaque geste que nous faisons pour permettre à l'enfant de mieux appréhender et comprendre ce qu'il se passe.

L'apprentissage de la propreté

En théorie cet apprentissage se déroule entre 18 et 36 mois. Or, nous partons du principe que **chaque enfant est différent et que lui seul est acteur de son développement, c'est à lui de décider quand il sera prêt.**

Certains actes peuvent signifier que l'enfant est en capacité d'ôter sa couche et de demander les toilettes mais cela dépend aussi de sa **maturité physiologique, affective et psychomotrice**. Les signaux d'alertes sont nombreux : il peut monter les marches d'un escalier, porter une charge sans la renverser, shooter dans un ballon et l'envoyer dans la direction voulu. Il faut également qu'il soit capable de demander d'aller sur les toilettes ou le pot et de s'y rendre par ses propres moyens.

Il est important que l'apprentissage de la propreté commence à la maison et non à la crèche. Nous aurons un rôle dans la continuité de cet apprentissage. Nous proposerons à l'enfant le pot ou les toilettes sans **jamais forcer l'enfant**. A la crèche, nous proposons des couches culottes aux enfants qui commencent à aller sur les toilettes, cela **favorise l'autonomie** en leur permettant de baisser leur couche avec facilité comme une culotte.

Nous accompagnons et restons disponibles pour les parents dans cette période qui peut parfois être source de **questionnements et d'angoisse**. **Nous sommes conscients que parfois, l'échéance de l'entrée en école maternelle est ressentie comme une pression par les parents les amenant à vouloir accélérer cet apprentissage. Mais il faut savoir que les enfants, très souvent, enlèvent leur couches quelques jours avant l'entrée à l'école.** Il est important de respecter le rythme de l'enfant et de lui faire confiance afin de ne pas soulever de possible blocage lors cet apprentissage.

Lorsque l'enfant aura commencé l'apprentissage de la propreté à la maison, nous prendrons le temps d'échanger sur les observations, les difficultés ou non de l'enfant face à cet apprentissage. Cela permettra d'échanger ensemble notamment si nous considérons que l'enfant n'est pas encore prêt. Il est important pour nous d'être en accord avec nos **valeurs éducatives**.

Un accompagnement vers l'autonomie

Durant le change, nous accompagnons l'enfant afin qu'il puisse devenir **autonome**. Pour les plus grands, les plans de change possèdent un **escalier qui se tire** et se rétracte lorsque nous en avons besoin, cela permet aux enfants qui le souhaitent de monter tout seul tout en bénéficiant de la **sécurité physique** de l'adulte qui est à côté de lui. Nous accompagnons l'enfant dans le déshabillage et l'habillage pour ceux qui le veulent. Nous prenons en effet, le temps pour accompagner l'enfant à enlever son pantalon, son tee-shirt, ses chaussettes ...

Nous pouvons également pratiquer **le change debout** pour les plus grands et pour le professionnel (le)s qui sont à l'aise avec cette pratique. Pour les enfants qui le souhaitent, il est également possible pour eux **d'enlever la couche seul, la mettre à la poubelle** et aller sur les toilettes s'ils le souhaitent.

Ces pratiques permettent à l'enfant d'être acteur de son change.

6) Un temps pour se reposer

« L'enfant doit avoir le droit de dormir quand il a sommeil, de s'éveiller quand il a fini de dormir, et de se lever quand il le veut. »

Maria Montessori

Le rythme du sommeil d'un enfant

En petite section

Comme nous le savons, le **sommeil est essentiel** pour l'enfant. C'est dans ce moment de repos que l'enfant s'assure un bon **développement physique, psychique et cognitif**. C'est lorsqu'il dort que l'**enfant** consolide tout ce qu'il a appris dans sa journée.

A la crèche, nous respectons le rythme de chaque enfant, par conséquent les levers et les couchers sont échelonnés. Il n'est pas rare que le rythme du sommeil de l'enfant se modifie à la crèche ; ce sont aussi les enjeux de la collectivité (plusieurs enfants dans les chambres, réveil tôt pour venir à la crèche, stimulation par les autres enfants et les jeux proposés..).

Afin de **faciliter l'endormissement** et le sommeil, il est possible d'**emmener** une **turbulette** de la maison si l'enfant a besoin d'avoir l'odeur de chez lui en plus de son/ses **doudous** et/ou de sa/ses **tétines**. Une veilleuse peut également être proposée si cela est fait à la maison.

Certains enfants ont besoin d'être accompagnés à l'endormissement. Un professionnel se rendra disponible afin de bercer, rester à côté de l'enfant et aussi être à l'écoute des enfants ayant besoin de pleurer pour se décharger. Pour nous, il est important de s'adapter aux habitudes de la maison dans les limites de la collectivité.

Nous ne réveillons pas un enfant qui dort afin de respecter son rythme sauf dans le cas exceptionnel où le parent vient le chercher pour un rendez-vous chez le médecin par exemple. Dans le cas où un parent vient chercher l'enfant alors qu'il dort nous proposons soit au parent de patienter ou de revenir le chercher plus tard. Le deuxième cas exceptionnel pouvant nous

amener à réveiller un enfant, c'est lorsque celui-ci semble confondre le jour et la nuit. Autrement dit, lorsque l'enfant fait plus que 4h00 de sieste l'empêchant de se rendormir la nuit et ainsi d'être éveillé.

Une **surveillance des chambres** est effectuée toutes les 10 minutes, nous entrons dans la chambre, vérifions la couleur de la peau, la respiration, ne faisons dormir l'enfant seulement dans une turbulette afin de prévenir la mort subite du nourrisson. De plus les enfants sont toujours couchés sur le dos et jamais sur le ventre.

En grande section

A la fin du repas, les enfants ont différents besoins. Tandis que certains ont besoin de s'agiter et se défouler, d'autres en profitent pour se mettre au calme accompagnés d'un livre par exemple. C'est le moment où les professionnels (le)s accompagnent les enfants pour se déshabiller toujours en favorisant l'**autonomie** de l'enfant. Les enfants sont couchés dans un premier temps de façon échelonnée.

Les enfants dits « les moyens » (2^{ème} année de crèche), dorment dans 2 chambres qui se trouvent dans la section. Chaque enfant à un lit à barreau nominatif dans lequel il peut être accompagné à l'endormissement au même titre que les plus petits si besoin. Toutes les 10 minutes, une surveillance des siestes est également faite. Si certains enfants ont besoin de dormir le matin (notamment en début d'année), la sieste leur est proposée.

Pour les enfants dits « les grands » (en dernière année de crèche), les enfants sont tous accompagnés à la sieste vers 12h45 par un professionnel dans la salle de motricité sur des lits couchettes qui sont eux aussi nominatifs. Un professionnel reste présente tout le long de la sieste et accompagnent les enfants un à un lors de leur réveil afin de retrouver les autres enfants dans la petite section. Les enfants peuvent dormir jusqu'à 15h15 pour des raisons organisationnelles. L'adulte prend le temps de réveiller les enfants restant avec douceur et calme. Parfois, certains enfants ne trouvent pas le sommeil, dans ce cas nous proposons à l'enfant de rester une heure au calme, dans un moment de repos pour être ensuite levé.

7) Un temps pour s'éveiller

Aménager un espace sécurisant et adapté aux besoins de l'enfant

❖ Référence au principe n° 2 de la charte nationale

« J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités. »

Nous **considérons le jeu comme étant un vecteur essentiel** pour le développement du **langage** et des **capacités sociales et cognitives**. Pour le jeune enfant tout est langage, corps et expérience. C'est pour cela, que les professionnel(le)s s'accordent à garantir un environnement **sain et propice à l'éveil** afin de permettre à chaque enfant de se **développer à son propre rythme**.

Penser l'aménagement de l'espace permet de créer un environnement favorable pour que l'enfant développe ses capacités motrices au sein d'un espace sécurisée et qu'il apprenne à connaître ses limites sous le regard bienveillant et encourageant de l'équipe. Cet espace doit être adapté à l'âge et aux besoins des enfants car ces derniers grandissent, les besoins évoluent nécessitant une réflexion et un réaménagement de l'espace au cours de l'année.

En petite section

Chez les plus petits, la salle de vie est composée de deux fauteuils d'allaitement, de tapis, de jouets muraux, d'un miroir avec une barre pour les aider à se hisser debout ainsi que de jeux mis à disposition dans des tiroirs leur permettant de choisir par eux-mêmes.

Dans la section, les bébés sont le plus souvent **allongés au sol** sur un tapis avec des jouets autour d'eux qui feront appel à différents sens : hochet de dentition, hochet, balles ... Nous favorisons la **motricité libre** permettant à l'enfant de tourner sa tête vers les jeux, les attraper avec ses mains, ses pieds pour ensuite chercher à se tourner sur le ventre. L'enfant va chercher à ramper, se hisser puis à marcher.

En effet, nous portons une grande importance à la **pédagogie Pikler**, qui considère que *« le bébé est acteur de son développement moteur et progresse à son propre rythme. Il teste, apprend de lui-même et par lui-même, s'intéresse et prend énormément de plaisir à acquérir de nouvelles aptitudes. C'est ce plaisir qui va le faire grandir et le faire devenir un petit être de plus en plus autonome. »*

« La motricité libre consiste à laisser libre cours à tous les mouvements spontanés de l'enfant sans lui enseigner quelque mouvement que ce soit »

Emmi Pickler

Le professionnel adopte une posture d'observation permettant de **respecter le rythme de l'enfant**, de constater son évolution ou d'encourager ses envies d'exploration et de verbaliser ce qu'il peut faire, entendre, voir et sentir. Tout comme chez les plus grands enfants, la professionnelle peut être à **l'initiative de temps d'éveil** : marionnettes, histoires, chansons ... Le but est que l'enfant soit acteur de son propre développement. Par exemple, nous n'asseyons pas un enfant qui ne sait pas tenir assis seul, car d'une part c'est une façon de

mettre en difficulté l'enfant qui ne saura pas se défaire de cette position non acquise naturellement et d'autre part, l'enfant n'est pas encore suffisamment musclé et mature pour adopter cette position.

C'est ainsi que nous encourageons les capacités exploratrices des enfants dans cet aménagement de l'espace qui se doit d'être **sécurisant physiquement et affectivement**.

En grande section

Dans la salle de vie beaucoup plus vaste, les enfants ont une vue large de l'extérieur permettant de voir ce qu'il se passe sur l'extérieur et d'y apporter des commentaires avec les professionnel(le)s (les tracteurs, le train qui passe, les voitures, ...)

Cette salle est aménagée en différents espaces dédiés aux **jeux symboliques** dans lesquels l'enfant peut revivre ce qui se passe à la maison, imiter la famille dans les actes du quotidien, ce jeu **d'imitation**, de « **faire semblant** », est un moyen d'exprimer ses sentiments. La fonction de ces jeux est très importante dans le développement de l'enfant, cela l'aide à contenir sa frustration en la rejouant et à développer le langage.

C'est pour cela que nous avons mis en place un **espace dinette** (avec une table, des chaises, des couverts, des aliments), un **espace poupon** (lit, poupée, chaise haute, biberon ...), un **espace garage**, un **espace bricolage** et pour terminer un **espace cocooning** avec un tapis et des canapés à hauteur des enfants permettant des temps calmes autour d'histoires, de chansons...

Il est pour nous important de modifier durant l'année cet espace afin de répondre à des nouveaux besoins. Lorsque nous observons chez les enfants le besoin de grimper, sauter, bouger, nous pouvons mettre en place une structure de motricité (avec toboggan et escalier) ou bien aménager un parcours moteur.

Des jouets sont mis à disposition des enfants leur permettant de **choisir** selon leurs besoins. Les professionnelles sont disponibles au sol pour les temps d'éveil. **L'observation**, la **disponibilité** et **l'attention du professionnel** sont essentiels pour réguler le groupe, accompagner les enfants dans leurs jeux mais également évaluer au mieux les situations de conflits entre les enfants. **La professionnelle est un « phare » permettant à l'enfant d'être dans un cadre sécurisant physiquement et affectivement.**

Les professionnels (le)s évitent au maximum les conversations privées qui interfèrent avec la relation et l'attention que l'on porte à l'enfant.

Afin de garantir un environnement plus calme pour les enfants, nous essayons de diviser régulièrement le groupe d'enfants.

Des jeux, jouets et activités en fonction de l'âge et des besoins de l'enfant

« L'enfant ne joue pas pour apprendre, il apprend parce qu'il joue »

J.Epstein

Le jeu est indispensable au développement physique et psychique de l'enfant. Il a de **multiples fonctions**, celui en premier lieu de prendre du plaisir, celui d'affirmer son caractère, d'appréhender et d'intégrer petit à petit des règles et des limites, de développer son langage, de canaliser sa frustration ... A la crèche, lieu de vie des enfants, de nombreux jeux, jouets et activités leurs sont proposés et ils ont le libre choix de participer ou non à ce qui leur est proposé.

❖ Pour les enfants à partir de 2 mois et demi :

Le besoin à partir de cet âge se situe en premier lieu dans la réponse aux besoins physiologiques : celui de manger et dormir mais celui aussi de se trouver dans une sécurité physique et affective. Nous attachons de l'importance à répondre assez rapidement aux pleurs du bébé dans la mesure du possible, par une posture contenant et sécurisante : le prendre dans les bras, lui parler et essayer de comprendre ce qu'il veut nous dire.

De nombreux jouets sont mis à disposition dans la salle de vie pour permettre l'éveil de tous les sens : des hochets et des anneaux de dentition parce que l'enfant prend plaisir pendant cette période à tout mettre à la bouche, c'est ce que l'on appelle le « **stade oral** », c'est à travers cette partie du corps que l'enfant découvre le monde qui l'entoure. Des balles picots, des objets en tissus, des livres en matière douce, des hochets musicaux, des jouets sonores et lumineux sont proposés.

Chaque enfant étant différent, certains prennent plus ou moins de temps à franchir certaines étapes : attraper un objet, se retourner sur le ventre, faire du quatre pattes, se mettre assis puis debout et marcher. Le développement du stade moteur aide les enfants à accéder à d'autres jeux, ils sont davantage dans l'exploration motrice, ils testent leurs capacités : l'équilibre, l'exploration d'autrui en tirant les cheveux afin de voir leurs réactions ... Nos valeurs sont telles que nous encourageons et accompagnons cette exploration car il est important pour nous que l'enfant fasse ses propres apprentissages mais nous insistons sur le fait qu'il faut également poser des **limites**.

Généralement vers **l'âge de 8 mois**, l'enfant comprend qu'il ne fait pas partie du corps de son parent, lui et son parent sont deux personnes distinctes, survient alors **l'angoisse du 8^{ème} mois**, il a davantage peur à l'approche de personnes étrangères, il vit **difficilement la séparation avec son parent**. C'est à ce moment-là que nous mettons en place le **jeu du**

« **coucou caché** ». Jouer à cacher ses yeux puis les montrer, cacher le doudou ... il s'aperçoit que l'objet disparaît mais qu'il réapparaît un instant après, cela le rassure, très souvent il rit lorsque l'objet ou la personne revient, c'est ce qu'on appelle « **la permanence de l'objet** ». Grâce à son développement intellectuel, il se rend compte que la personne aimée ou l'objet convoité revient toujours, il existe, il n'est pas perdu, par conséquent, au fil du temps il arrive à mieux appréhender son angoisse et sa frustration.

❖ A partir de 18 mois jusqu'à trois ans :

Nous essayons au maximum de proposer des jeux en lien avec les besoins du moment. En effet, nous allons proposer un jeu selon ce que nous observons des enfants. Si nous avons, par exemple, le sentiment que le groupe d'enfants est agité, qu'ils ont besoin de se défouler nous allons plutôt en salle de motricité ou à l'extérieur.

Nous attachons de l'importance à créer **des rituels** permettant de sécuriser l'enfant et d'acquérir la notion de temps. Le matin aux alentours de 9h, nous avons pour rituel de rassembler professionnel(le)s et enfants autour de notre chanson du bonjour qui permet de nommer chaque personne puis nous chantons des comptines. Ils savent qu'après ils peuvent soit partir sur un temps plus individualisé faisant plutôt appel à la concentration, à la création ou sur un temps libre et moteur.

Nous ne forçons jamais un enfant à aller à un atelier mais celui-ci est toujours proposé. Le principal est que l'enfant puisse s'il en a envie et besoin, aller à la découverte de soi, de ses capacités, et du monde qui l'entoure. Il est important pour nous de ne pas transformer ce que l'enfant crée. **Il s'agit pour nous de soutenir chez l'enfant ses capacités créatrices et sa capacité à devenir acteur de son environnement.**

Voici une liste des différents types de jeux proposés à la crèche ayant toujours pour but le plaisir et le bien-être de l'enfant :

- **Les jeux symboliques ou jeu d'imitation** : La dinette, le garage, le bricolage ... permettent à l'enfant de revivre la vie quotidienne pour mieux la comprendre et l'appréhender. L'adulte peut être observateur, répondre à une demande d'enfant ou initiateur (exemple : peux-tu me préparer le thé ?).
- **L'éveil musical** : à travers le chant de comptines ou la manipulation d'instruments de musique.
- **L'éveil corporel et relaxation** : la danse mimée ou non, les rondes, l'interprétation d'animaux en rampant comme un serpent par terre par exemple et le fait de nommer les parties du corps lors du change.
- **La cuisine** : support pour la manipulation, la préhension et l'éveil du goût.
- **Jeu d'encastrement** : boîtes à formes, gigognes, puzzles aide à développer la motricité fine et la logique chez l'enfant.

- **Jeu d'empilement et de construction** : gigognes, cubes à empiler, briques en carton, lego...les enfants prennent du plaisir à construire cela développe ses habilités motrices, sa patience, sa créativité...mais ils adorent également déconstruire, ils testent leur énergie en démolissant ce que lui ou ses pairs ont construit.
- **Jeu de transvasement** : avec de l'eau, du sable et différent contenant (arrosoir, seau, moulin, louche, cuillère), ils vident, remplissent, passent d'un récipient à l'autre, ils affinent leurs gestes, ils dosent, ils expérimentent la matière qu'ils transvasent. Nous observons que les enfants sont très concentrés sur ce type de jeu.
- **Jeu de manipulation** : pâte à modeler, pâte à patouiller, pâte à sel...Découverte des différentes matières pour les enfants, ils expérimentent et manipulent comme ils le souhaitent, ils explorent et appréhendent les formes et les tailles...
- **Jeu à tirer et à pousser** : chariots, poussettes, animaux, trains à tirer à l'aide d'une ficelle
- **Jeu d'enfilage** : perles, abaques, colorido, cela permet d'améliorer sa préhension fine, sa dextérité, son agilité.
- **Jeu créatifs** : gommettes, peinture avec divers outils et supports, collage de papiers crépons, plumes, papier, dessin. Ces ateliers se font plutôt en petits groupes car la professionnelle doit se montrer plus disponible et organisée et surtout nous accordons de l'importance à concilier le collectif et l'individualité de chaque enfant, cela nous permet d'observer plus finement un enfant, de l'accompagner de façon plus privilégiée dans ses découvertes.
- **Jeux moteurs et sensoriels**: utilisation des mousses pour faire des parcours de motricité, cerceaux, piscine à balle, toboggan, plaques tactiles pour les pieds et les mains, loto sonore. Les enfants ont besoin de courir, grimper, sauter et ces types de jeux répondent à leurs besoins.
- **Jeux extérieurs** : courir, sauter, crier, faire des rondes, faire de la voiture, de la moto, du tricycle, dessiner à la craie sur le sol de la cour, observer les insectes, écouter les bruits environnants...L'espace est plus grand, les enfants peuvent faire plus de bruit, il y a une autre forme de liberté et d'expression de l'enfant à l'extérieur et nous essayons d'y aller le plus souvent possible.

-

❖ Référence au principe n°7 de la charte nationale :

« Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels (le)s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et ces hommes que je construis mon identité. »

Au sein de la crèche, la liberté du jeu est encouragée par les professionnels (le)s. Nous portons une attention particulière à **lutter contre les stéréotypes** et cela commence tout d'abord par le jeu. Nous nous appliquons à **encourager l'enfant, fille ou garçon à se diriger vers l'activité qui lui suscitera intérêt et plaisir**. Filles et garçons seront encouragés de la même manière à se diriger sur n'importe quels jeux.

✚ Des limites nécessaires à la construction identitaire de l'enfant

Nous estimons qu'il est **indispensable de poser des limites claires et précises** et que chaque professionnel(le) agisse de la même manière pour que les enfants puissent savoir ce qui est accepté ou non. L'enjeu est de permettre à l'enfant de se **socialiser** en se **sentant sécurisé et rassuré**. L'un des enjeux de l'accueil en collectivité est, en effet, ce processus appelé **socialisation** dans lequel l'enfant apprend les normes et valeurs de la vie en crèche, c'est-à-dire les **notions de partage, d'échange, de respect mutuel** où chacun puisse s'exprimer.

Poser des limites doit tout aussi se faire dans une **bienveillance**, une **bienveillance** ainsi que dans une **communication positive**. Trois mots qui peuvent sembler complexes mais qui ont pour seul but le bien-être de l'enfant.

En effet, lorsque nous parlons de limites nous pensons tous aux « *Non !* » ou encore « *Stop !* ». Toutefois, le cerveau de l'enfant ne traite pas bien la négation, il faut **utiliser des phrases positives (exemple : « On marche dans le couloir »** sera mieux comprise par l'enfant que « *On ne court pas dans le couloir !* »). Ces formulations permettent d'annoncer des demandes claires en invitant l'enfant à agir.

Donner des repères peut se faire dans la douceur et la **bienveillance**. Lorsqu'un enfant montre de l'opposition, on peut lui proposer des choix : lorsque le « *Viens t'habiller* » n'est pas efficient, l'inciter à venir en l'interrogeant « *Quel pantalon veux-tu mettre, le rouge ou le bleu ?* » lui donne le sentiment d'être acteur et d'être pris en compte. La contrainte est alors remplacée par le **dialogue** et la **coopération**.

A la crèche certaines règles existent afin de garantir notamment la sécurité des enfants. Il est par exemple **interdit de monter sur les meubles, d'ouvrir les portillons** et d'avoir un **comportement agressif avec les autres** enfants ou professionnel(le)s. Quand nous sommes en désaccord avec l'action d'un enfant nous nous retirons avec l'enfant afin de prendre le

temps de comprendre ce qu'il s'est passé et de lui expliquer ce qu'il peut faire et ne peut pas faire. Nous demandons parfois à l'enfant de rester quelques minutes auprès de nous pour qu'il se calme et que ses pulsions s'apaisent. Car nous n'oublions pas que parfois l'enfant agit sous **pulsions** et ne peut ainsi pas exprimer la raison de son action.

Lors des temps de repas, l'enfant **doit manger assis**, et **ne doit pas jouer avec les aliments** (étaler sur la table, jeté par terre). S'il a le droit d'explorer la nourriture et de la manipuler cela doit se faire dans une certaine limite. Les jeux autour de l'eau et du verre sont également interdits, nous expliquons aux enfants qu'il y a des temps dédiés aux transvasements durant la journée.

En ce qui concerne la **salle de motricité qui est l'espace « défouloir »**, nous permettons que les enfants montent la pente du toboggan à l'envers mais dans un certain cadre. L'ouverture du toboggan ne se fait que lorsqu'il y a un nombre suffisant de professionnel(le)s car cela demande une vigilance plus accrue.

8) La communication professionnelle

❖ Référence au principe n°9 de la charte nationale :

« Pour que je sois bien traité(e), il est nécessaire que les adultes m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants.

Au sein de l'équipe

Pour nous, nous formons une équipe ayant des **motivations communes**, des **valeurs fortes** telles que la **cohésion**, **l'écoute** et **l'entraide**. Cela fonde nos pratiques professionnelles et donc une certaine **cohérence**. Quatre métiers sont représentés au sein de la structure et font notre richesse et notre complémentarité dans nos réflexions et actions. Cela permet à chacune d'entre nous de se positionner et d'échanger librement sur nos avis notamment lors de nos **réunions mensuelles** de 17h30 à 19h30 le premier lundi de chaque mois. Lors de cette réunion tous types de sujet y sont abordés tels que les événements de la crèche, une nouvelle famille accueillie, les projets, les points à améliorer pour un meilleur accueil.

Une psychologue intervient lors de réunion appelée « **Analyse de la pratique** » afin de superviser et de travailler autour d'une thématique (par exemple : intérêt de la fête des mères/pères, l'agressivité chez l'enfant ...)

Comme il l'est signifié dans la charte nationale au principe n°10 :

« J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents. »

Les professionnels (le)s ont accès à une **formation** initiale professionnalisante et à la formation continue durant leurs carrières. Ceci leur permet de **suivre l'évolution des connaissances** et des **pratiques** dans leur domaine afin de se perfectionner, progresser et continuer à garantir un accueil de qualité aux jeunes enfants.

Au sein de l'équipe nous avons également des **outils de communications** nous permettant de mieux transmettre les informations au sein de notre équipe. Nous avons « **le cahier d'équipe** » dont nous devons prendre connaissance à chaque prise de poste ainsi que le « **classeur de transmission** » dans lequel nous trouvons les transmissions de chaque enfant permettant de l'accueillir et de l'accompagner toute la journée. Il sert de support pour nos transmissions du soir.

A notre retour des vacances d'été, nous programmons une « **Journée Pédagogique** » afin d'organiser cette nouvelle année qui débute. C'est un espace-temps où nous discutons de l'aménagement de l'espace, de nos pratiques professionnelles et nous préparons l'arrivée des enfants en leurs assignant leurs lits, leurs casiers et leurs boîte à doudou.

 Avec les parents

Pour nous il est important d'établir une communication avec les parents et de leur donner une place au sein de la structure.

Outre les temps de transmissions qui sont des moments essentiels, nous avons également installé dans le couloir **un tableau** permettant aux parents de connaître diverses informations : arrivée des stagiaires, dates de fermeture, le menu et surtout les activités de la journée. C'est parfois sous forme de mots accompagnés des photos, ou sous forme d'affiches que nous faisons partager aux parents une partie de la journée de l'enfant.

Par ailleurs, une **réunion parents-professionnelles** est organisée en début d'année afin de présenter l'équipe, le fonctionnement de la structure ainsi que des projets portés par la crèche. C'est un espace où les parents peuvent également questionner et échanger notamment lors d'un pot qui est proposé à la fin de cette présentation.

9) Les évènements de la crèche et les intervenants

Les évènements de la crèche

En accord avec nos valeurs éducatives nous souhaitons mettre en avant certaines dates du calendrier en faisant une décoration et des activités liées à l'évènement que nous souhaitons mettre en avant.

- Au mois d'Octobre, nous faisons la « **Semaine du goût** ». C'est une semaine où nous proposons en équipe, tout au long de la semaine, des activités (goûter des aliments selon leurs textures ou leurs couleurs...) aux enfants en lien avec ce thème. Puis, nous affichons des photos dans le couloir afin de partager ces moments avec les parents.
- **Pour Noël**, la crèche est plongée dans l'univers du Père Noël, des comptines sont chantées et des livres sous ce thème sont lus aux enfants.
- Pendant la période **du Carnaval**, nous choisissons une journée où enfants et professionnel(le)s peuvent venir déguisés. C'est une journée festive où danses, lancés de confettis et ballons sont mis à l'honneur. Les enfants sont aussi maquillés pour ceux qui le souhaitent et un goûter de fête est également dégusté par les enfants.
- Nous faisons aussi la « **Semaine de la petite enfance** ». Chaque année, un thème national est défini. Durant une semaine nous proposons différents ateliers aux enfants en lien avec ce thème. Comme tout évènement, nous affichons les photos afin de partager cet évènement avec les parents.
- **Une chasse aux trésors** est également organisée au printemps. Nous proposons aux enfants de chercher dans la cour « un trésor ». Généralement, nous leur proposons d'aller chercher leur goûter que nous prenons tous ensemble dehors sous forme de pique-nique.

Concernant les anniversaires, nous avons décidé de les fêter à partir de l'âge de 2 ans, nous fabriquons un gâteau avec les enfants que nous dégustons lors du goûter.

Référence au principe n°6 de la charte nationale :

« Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement »

Durant l'année, des **sorties** peuvent être organisées à l'**extérieur** de la crèche. Il nous est important de pouvoir **sensibiliser les enfants au monde qui les entoure**, à la richesse et à la beauté de leur environnement naturel. Le contact à la nature, aux animaux, le contact avec l'extérieur est essentiel pour les aider à construire leur conscience du temps, de l'espace et

du vivant. Notre projet potager a été mis en place dans cette volonté de permettre aux enfants d'être au plus près de leur environnement.

Une implication parentale au sein de la structure

Pour nous il est important de rencontrer, échanger et d'intégrer les parents au sein de la crèche. C'est pour cela que nous tentons parfois durant l'année d'inviter les parents à partager certains événements de la crèche.

Les parents peuvent rentrer dans les sections des enfants si besoin, pour aider l'enfant à se sentir sécurisé, pour lui proposer son goûter ou pratiquer un change.

Ils sont aussi invités à des événements ponctuels tout au long de l'année comme des spectacles, des goûters d'anniversaire, des fêtes et des sorties.

D'ailleurs, une fête de fin d'année est organisée et les parents y sont conviés afin de partager ce moment festif avec leurs enfants autour de différents jeux (pêche aux canards, chamboule tout..) et d'un goûter. C'est aussi pour les parents l'occasion de rencontrer d'autres parents, d'échanger et de rencontrer « les copains » de la crèche dont les parents entendent si souvent parler.

Les Intervenants

❖ Référence au principe n°5 de la charte nationale :

« Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels. »

Nous le savons, l'Art et la Culture permettent à l'enfant de construire sa sensibilité, sa liberté et son rapport au monde. C'est pour cela que nous avons le désir d'être ouvert sur l'extérieur.

Une fois par mois, **des bénévoles de la bibliothèque de Martinvast** nous rendent visite afin de proposer aux enfants des ateliers autour du livre : raconte tapis, kamishibai ...

Une psychomotricienne vient également une fois par mois auprès des enfants. Dans la petite section, les visites se déroulent autour d'observations, de discussions, de portage, de motricité alors que dans la grande section l'approche est variée. Des ateliers sont proposés autour de la motricité, de l'expression corporelle ou de l'équilibre tout en favorisant l'observation et l'échange avec l'équipe.

Chaque année, nous faisons intervenir des personnes **du milieu culturel** (chansons, théâtre, spectacle..) en lien avec le thème choisi pour l'année.

10) L'accueil des stagiaires

L'équipe a pour volonté de faire découvrir nos métiers et de former. Nous accueillons des stagiaires aux profils différents : de stage de 3^{ème} en passant par le CAP AEPE, BAC PRO SAPAT, Infirmière, auxiliaire de puériculture, éducateurs de jeunes enfants.

A l'arrivée du stagiaire, les parents sont informés par une affiche sur le tableau se situant dans le couloir. Il est **accueilli tout d'abord par la directrice** sous forme d'entretien durant lequel celui-ci sera informé de ses horaires et du déroulement de son stage. Lors de son 1^{er} jour de stage, **un classeur lui est confié**. Celui-ci mentionne les conduites à suivre et les conditions de cette expérience de terrain. Pour nous, il est indispensable de penser et de réfléchir aux conditions d'accueil des stagiaires. Chaque stagiaire, a durant son stage **deux professionnels(les) référent(e)s** qu'il suivra sur l'ensemble de son stage. Cela permet un accompagnement de meilleure qualité et un lien de confiance s'établit au fil des jours, mais également un meilleur suivi de l'évolution du stagiaire. Ce sont des interlocutrices privilégiées pour l'accompagner dans les premiers actes de la vie quotidienne à la crèche (changes, repas, préparation d'une activité..). Nous insistons beaucoup sur la **période d'observation** lors de la première semaine permettant aux enfants de situer et de rencontrer cette nouvelle personne qui partage leur quotidien et de se saisir du fonctionnement et de l'organisation de la crèche. Cela permettra plus facilement au stagiaire d'accompagner par la suite, l'enfant en étant **en adéquation avec nos valeurs éducatives**.

Des bilans sont fréquemment faits entre les deux référentes, le stagiaire et l'éducatrice de jeunes enfants qui est responsable du déroulement du stage. C'est un espace-temps permettant **d'échanger sur les ressentis, les savoir-faire et savoir être** du stagiaire permettant encouragement ou réajustement.

ANNEXES : LA JOURNEE TYPE

Une journée type dans la petite section

7h30 à 8h30 : Accueil des parents et de leurs enfants- Temps de transmissions

8h30 à 9h : Les enfants retrouvent la petite section

9h à 11h : Change, couchers et levers échelonnés, temps d'éveil

11h15 à 12h30 : Temps de repas, couchers et levers échelonnés

12h30 à 15h30 : Temps d'éveil, couchers et levers échelonnés

15h30 à 17h : Temps de goûter, couchers et levers échelonnés

17h à 18h30 : Temps d'éveil et accueil des parents – Transmissions

Une journée type dans la grande section

7h30 à 9h00 : Accueil des parents et de leurs enfants- Temps de transmissions

9h-9h15 : Rituel de rassemblement- Temps de chansons

9h15 à 10h30 : Activités en petits groupe/ Jeux extérieurs/ Salle de motricité ...

10h30 à 11h15 : Change, lavage de mains et temps calme, jeux libre

11h15 à 12h : Temps de repas

12h à 12h45 : Temps de préparation à la sieste - Change- Déshabillage

12h45 à 15h30 : Temps de repos- Levers échelonnés

15h30 à 16h : Goûter

16h à 17h30 : Jeux extérieurs / Motricité/ Jeux libre/ Activités

17h30 à 18h30 : Accueil des parents- Transmissions

LES PROJETS

➤ Pourquoi ? Il favorise :

- Indiquer ses envies et besoins
- Pouvoir nommer ce qu'il cherche
- Décrire ses émotions et sensations
- Mieux comprendre et se faire comprendre
- Multiplier les échanges
- Lever la pression sur la parole
- Faciliter l'articulation des 1^{er}s mots

➤ Pour qui ?

- Entre enfants
- Entre professionnel(le) & enfants
- Entre parents & enfants



Le Bébé Signe

➤ Outils mis en place :

- Des comptines en direction des enfants
- Les « Quatre signes du mois » : affichés dans le couloir pour un partage avec les parents.
- Au quotidien en direction des enfants : soulignant un mot précis dans une phrase qui sera dite
- Des petites cartes (reprenant les « quatre signes du mois »), qui sont regardées et vues sous forme de temps calme avec les enfants.
- Le « livret BB Signe » : livret reprenant tous les signes du mois qui circule dans chaque famille afin de partager cet outil avec eux.

➤ Constats :

- Cela a aidé certains enfants qui mordaient pour s'exprimer.
- Cela a aidé à enlever la pression du langage que certains enfants pouvaient ressentir.
- Aider à exprimer leurs émotions, sentiments ou à demander plus facilement ce qu'ils voulaient (eau, pain...)
- Cela a apaisé certaines dynamiques de groupe
- Cela nous a permis de nous faire comprendre plus facilement
- Donne confiance en soi



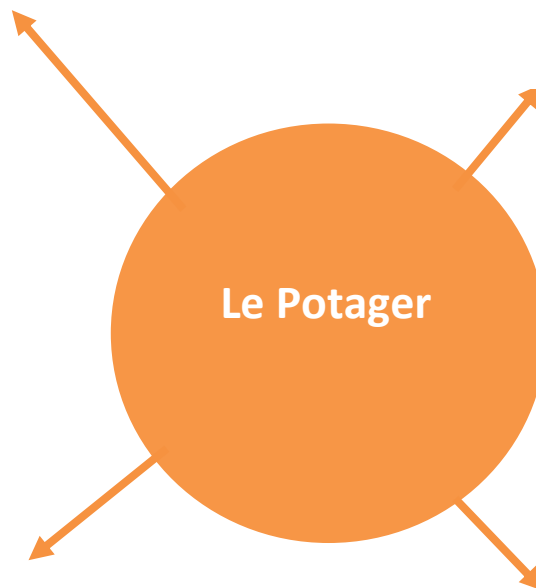


➤ **Pourquoi ? Il permet :**

- Sensibiliser l'enfant à la nature qui l'entoure
- Favoriser les différents sens (toucher, odorat, vue ...)
- Favoriser la confiance en soi
- Enrichir le vocabulaire de l'enfant
- Sensibiliser à une alimentation équilibrée
- Participer au développement de la motricité fine (creuser, arroser, arracher, gratter ...)
- Découverte de fruits, légumes, fleurs ...
- Favoriser les échanges entre les enfants

➤ **Outils du projet :**

- Plantations intérieures l'hiver (graines, fleurs ...en pot, en sachet...)
- Plantations dans le potager (légumes, fruits, fleurs ...)
- Arrosage du potager par les enfants fréquemment le matin et le soir
- Lecture de livres en lien avec le monde du potager
- Lien entre les produits dans nos assiettes et ce que les enfants font pousser dans le potager



➤ **Partage avec les parents :**

- Affiche pour inciter les parents à arroser le potager avec leurs enfants le soir
- Possible cueillettes ouverte en fin d'année pour les parents

➤ **Constats :**

- Les enfants se sentent valoriser (confiance en soi)
- Plaisir chez les enfants
- Participation des familles à l'entretien du potager
- Les enfants sont sensibilisés à l'environnement (processus d'une plante qui pousse)

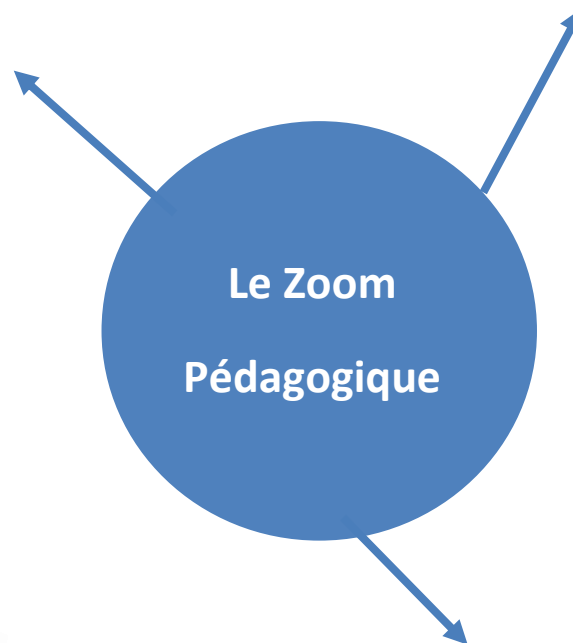


➤ **Pourquoi ? Il permet :**

- De partager avec les parents les différentes activités des enfants
- Permet de sensibiliser les familles au développement de l'enfant
- Permet de transmettre des connaissances
- Permet de pouvoir en échanger avec les parents

➤ **Pour qui ?**

En direction des familles



Le Zoom
Pédagogique

➤ **Outils :**

- Une affiche est faite 1 fois par mois.
Elle permet de détailler l'intérêt d'une activité pour le développement de l'enfant (moteur, social, ...)
Elle est agrémentée de photos d'enfants en activité
- Elle est affichée dans le couloir afin d'être disponible pour les parents.

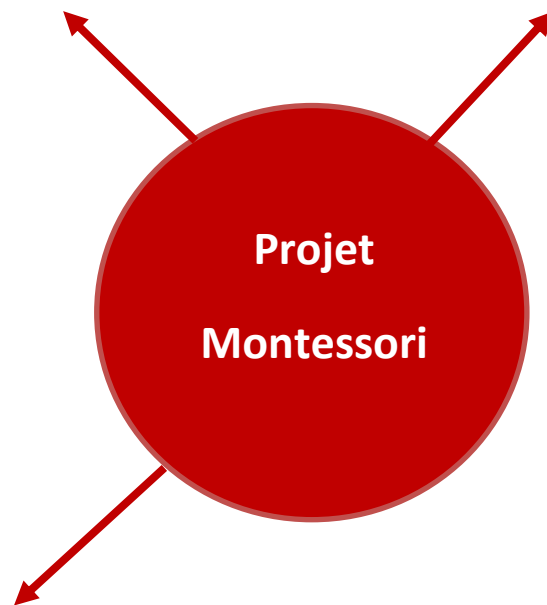


➤ **Pourquoi ? Elle favorise :**

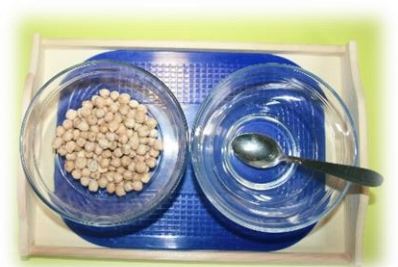
- La confiance en soi
- L'autonomie
- La responsabilité
- La concentration
- La liberté (choix activité, liberté de mouvement...)
- La motricité fine

➤ **Pour qui ?**

- Pour l'enfant



➤ **Les outils :**



Une salle Montessori : des jeux ainsi que des plateaux d'activités sont mis à disposition des enfants sur des étagères laissant libre choix à leurs activités.

Des plateaux choisis et pensés en équipe et qui sont présentés et expérimentés par les enfants de façon très accompagnée la première fois par les professionnel(le)s.

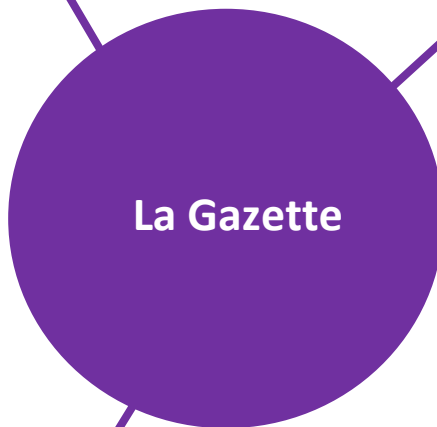
Les enfants choisissent, prennent le jeu, s'assoient pour pouvoir l'expérimenter et le range ensuite pour en choisir un autre s'ils le souhaitent.

➤ Qu'est-ce que la Gazette

La gazette est un petit livret trimestriel regroupant tous les évènements passés à la crèche avec notamment des photos. Nous y partageons les anniversaires, les fêtes, des notes d'informations ...

➤ Pour qui ?

En direction des familles
(Sous condition de l'accord parental)



La Gazette

➤ Pourquoi ce livret ?

La gazette a été créée dans le but de partager avec les familles la vie de leurs enfants au sein de la crèche.

La Gazette de la crèche



Journal n°1

Février - Mars - Avril 2021



Document communiqué en vertu de l'article 15 de la Loi n° 2018-1024 du 10 septembre 2018 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie publique.